MADAGASCAR REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2015

Sommaire

POL	ITIQUE	1
•	Conjoncture politique, session parlementaire	1
>	Réconciliation nationale, indemnisation des victimes, 7 février 2009	3
•	Préparation des élections communales	7
•	Diplomatie	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE		10
•	Santé	10
•	Gouvernance, justice	10
>	Traite des personnes, conditions de travail	13
•	Insécurité	13
•	Médias	16
ÉCONOMIE - SOCIAL		16
•	Calamités	16
•	Ressources minières et pétrolières, question foncière, environnement	18
•	Trafic de bois précieux et de ressources naturelles	21
•	Bailleurs de fonds, coopération économique	2 3
	Divore	2.4

POLITIQUE

► Conjoncture politique, session parlementaire

01/02 - L'aide ce camp d'Andry Rajoelina, le colonel Fidy Rafaliarison, contraint de rompre sa collaboration avec l'ancien président de la Transition, annonce *Midi*. Les chefs militaires suspecteraient d'anciens éléments de la garde présidentielle et de la FIS de manœuvres de déstabilisation. Andry Rajoelina aurait déjà été privé d'éléments d'élite composant sa garde rapprochée. Des mesures que certains interprètent comme une atteinte aux droits et privilèges conférés aux anciens chefs d'Etat et comme susceptibles de favoriser les dissensions au sein de l'Armée.

06/02 - La HCC tarde à se prononcer sur la demande de contrôle de constitutionnalité du décret de nomination du général Jean Ravelonarivo déposée par le groupe Ambodivona. Le retard intrigue et favorise diverses supputations. La demande serait au stade d'échange de mémoires en défense. Une source judiciaire indique que l'affaire prend une tournure contentieuse, opposant l'État et le groupe Ambodivona. La décision de la HCC pourrait donc prendre du temps, même si cette Cour, depuis l'entrée en jeu de la nouvelle équipe de juges constitutionnels, a habitué à une certaine promptitude dans ses actes. La requête placerait la HCC dans une position inconfortable : les juges pourraient en effet être contraints de trancher sur la lecture de l'article 54 de la Constitution portant sur la procédure de nomination du Premier ministre, qui fait grand débat depuis le début du mandat de Hery Rajaonarimampianina. Une épée de Damoclès pèse sur le nouveau Premier ministre, nommé le 17 janvier, et qui semble bénéficier d'un préjugé favorable des partenaires techniques et financiers. La HCC joue également dans cette affaire son image d'institution indépendante garante de l'Etat de droit, comme le rappelle *Midi*. Le titre explique que l'attentisme de la HCC pourrait trouver une explication dans la tenue ce jour du « *dialogue politique* » entre

les pays européens représentés à Madagascar et l'État malgache, organisés dans le cadre des Accords de Cotonou entre l'UE et les pays ACP. Ces Accords permettent en effet à l'UE se suspendre son aide aux pays portant atteinte aux droits de l'homme, aux principes démocratiques, à l'Etat de droit et à la « bonne gestion des affaires publiques ».

11/02 - Le groupe parlementaire Mapar demande le report de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale consacrée à la présentation du programme général de l'Etat (PGE). Motif : la HCC n'a pas encore statué sur la requête de l'Alliance d'Ambodivona portant sur la désignation du nouveau Premier ministre.

Attribution de 4x4 : les députés reviennent à la charge à l'ouverture de la session extraordinaire. « C'est le moment de discuter de nos 4x4, nous en avons besoin pour parcourir ces régions inaccessibles pour être en contact avec nos électeurs », déclare Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, dans son discours d'ouverture. Une déclaration applaudie par des députés. Après les récentes intempéries, plusieurs régions sont devenues inaccessibles, rendant urgente, selon lui, l'attribution de ces véhicules. Les élus estiment que leur demande est légitime car 70% du coût d'acquisition leur incombera, affirme Siteny Randrianasoloniaiko, premier questeur. La réalisation de cette demande reste cependant incertaine. Le général Jean Ravelonarivo a déclaré lors d'une interview accordée à *RFI* que ce sujet n'est pas dans l'ordre de ses priorités par rapport aux malheurs des sinistrés du cyclone et des victimes de la famine dans le Sud.

12/02 - « Les députés cupides et indécents mettent la pression pour avoir leur 4x4 », titre Tribune. Le Premier ministre n'a pas pu présenter le programme de mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat. Après s'être entretenu quelques minutes avec le président de l'Assemblée, le chef du gouvernement a quitté les lieux, les députés ayant refusé de le recevoir, officiellement pour non-respect de la procédure de détermination de l'ordre du jour, en réalité pour exiger que soient prises en compte au préalable leur requête se rapportant à leurs avantages, notamment l'attribution de 4x4. Le mouvement d'humeur est analysé par la presse comme une action de représailles après les déclarations du Premier ministre au micro de RFI. Un député déclare que l'attribution de 4x4 est un « droit acquis ». Certains laissent planer la menace d'une motion de censure. Les députés membres de l'Alliance d'Ambodivona ont tenu à marquer leur différence, déclarant que cette exigence est mal venue dans la conjoncture actuelle. Pour Midi, les exigences « futiles et inopportunes » des députés sont contraires aux recommandations des bailleurs et sont susceptibles de nuire gravement aux intérêts de la Grande lle. Jean Ravelonarivo a donc été désavoué par ceux-là même qui l'ont intronisé, fait remarquer L'Express. Le téléthon organisé par le Premier ministre pour venir en aide aux sinistrés a réuni en tout et pour tout 170 millions Ar, soit le prix d'un unique 4×4 moyenne gamme... Le KME/CNOE, organisation citoyenne, juge sévèrement l'attitude des parlementaires.

Le mouvement Wake Up Madagascar organisera début 6 mars une manifestation contre les revendications des députés telle que la demande de véhicules 4x4.

12/02 - Le SeFaFi fustige l'Assemblée nationale¹. Dans son dernier communiqué daté du 7 février, il écrit notamment : « L'institution la moins crédible est incontestablement l'Assemblée nationale. Les 151 députés qui la composent se font acheter par le pouvoir à chaque vote important, au vu et au su de tous, et passent sans vergogne d'un groupement politique à l'autre, en dépit du mandat impératif instauré par la Constitution (art. 72). Cultivant fidèlement l'absentéisme, ils ne songent qu'à s'octroyer davantage de privilèges. La meilleure illustration de la dépravation de l'institution parlementaire est d'avoir choisi, parmi ses vice-présidents, un homme accusé de viol sur mineure. Arriver à cautionner de tels actes en dit long sur la moralité de nos représentants, alors que la Constitution spécifie que « le député exerce son mandat suivant sa conscience et dans le respect des règles d'éthique» (art. 71) », s'insurge l'Observatoire de la vie publique.

La HCC déclare la nomination du Premier ministre conforme à la Constitution. Dans l'exposé des motifs, la HCC indique que « le parti ou groupe de partis majoritaire » qui dispose du droit de présentation du candidat Premier ministre doit être constaté au sein même de l'Assemblée nationale. La désignation de celui-ci ne peut s'opérer en dehors du cadre des institutions. De ce fait, le groupe PMP, disposant d'une majorité absolue de 120 députés, disposait seul de ce privilège, l'Alliance d'Ambodivona ne comptant plus que 80 élus. Les membres de l'Alliance faisaient valoir que parmi les députés membres de la PMP figurent des transfuges élus sous leur bannière, un ralliement qui, selon eux, est contraire au mandat impératif établi par l'article 72 de la Constitution. La Cour constitutionnelle n'a pas omis d'indiquer que certains députés ayant fait partie des 120 qui ont présenté le chef du gouvernement figurent parmi les signataires de la requête de l'Alliance d'Ambodivona. Un constat révélateur, selon L'Express, « de la situation déplorable de l'éthique des élus au sein de l'Assemblée. Mais surtout (...) de l'instabilité de la majorité présidentielle. (...) Il existe bel

^{1 1} Cf. Blog Justmad - http://p7.storage.canalblog.com/73/54/448497/102137015.pdf

et bien des députés passe-partout, des députés jokers, des députés itinérants, des députés multi-faces ». L'Alliance estime que la HCC, et notamment son président, fait une lecture partisane et une interprétation subjective de la Constitution. D'après elle, le pays s'éloigne de l'Etat de droit et s'achemine vers une instabilité certaine.

Coup de balai dans les ministères. De nombreuses personnalités évincées. Un signal fort adressé à la communauté internationale. De nombreux responsables impliqués dans des secteurs en difficulté ou qui manquent de résultats sont les plus menacées par les remplacements annoncés. Les directeurs régionaux de l'Environnement, de l'écologie et des forêts des régions Sava et Analanjirofo viennent déjà d'être limogés. Il en est de même de quelques responsables de la Sécurité publique. De nouvelles nominations sont également observées dans les ministères du Commerce et de la Pêche, ainsi qu'à la Primature. Tous les organigrammes ministériels vont à nouveau être passés au peigne fin.

13/02 - Après un report de 24 heures, le Premier ministre a pu présenter à l'Assemblée la « *Politique générale de l'Etat* » (PGE). Le feu vert lui a été donné par le bureau de l'Assemblée et la conférence des présidents après une négociation dont les conclusions n'ont pas été révélées mais qui ont été considérées comme « *positives* » par les parlementaires. Les députés du Mapar, à deux exceptions près, ont boycotté la séance. « *Une allocution prononcée sur un ton martial* », rapporte *L'Express*, portant sur huit thèmes, avec en pole position le renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, avec pour objectif le raffermissement de l'autorité de l'État dans une optique de développement. Mais ni les moyens nécessaires à l'atteinte de chaque objectif, ni la manière d'y parvenir, encore moins, le calendrier d'exécution, mises à part quelques annonces laconiques, n'ont été donnés par le chef du gouvernement, juge le quotidien. Plusieurs sujets majeurs de préoccupation pour les populations ont été passés sous silence. Les promesses insistantes de bonne gouvernance visaient surtout à rassurer les bailleurs de fonds qui en font une de leurs conditionnalités pour ouvrir le robinet des financements, estime *Tribune*. Pour les quotidiens *Midi* et *Les Nouvelles*, en revanche, le Premier ministre a réussi son grand oral. Après avoir mis en sourdine leurs revendications, les députés ont été séduits par son discours et l'ont acclamé, observent-ils.

21/02 - Procédure de déchéance engagée à l'encontre de 18 dissidents du Mapar. Christine Razanamahasoa, coordonnatrice du groupe politique, déclare avoir adressé un second rappel à l'ordre par voie d'huissier aux députés qui ont viré de bord et se sont réunis au sein du groupe parlementaire dénommé « Mapar 2 et 3 » rallié à la mouvance présidentielle. L'ancienne ministre de la Justice de la Transition leur a donné 7 jours pour rentrer dans le rang. Le délai étant dépassé, une procédure de déchéance sera engagée à leur encontre.

24/02 - Le Mapar informe que la HCC va être saisie pour obtenir la destitution des 18 députés dissidents, en application de l'article 72 de la Constitution. Ce dernier stipule que « durant son mandat, le député ne peut, sous peine de déchéance, changer de groupe politique pour adhérer à un nouveau groupe, autre que celui au nom duquel il s'est fait élire. En cas d'infraction à l'alinéa précédent, la sanction est la déchéance qui est prononcée par la HCC ». Le chef de file des dissidents, Maharante Jean de Dieu, ministre de la Fonction publique, considère qu'il n'a pas changé de ligne de conduite puisque les députés de son groupe ont été élus pour apporter leur soutien au candidat Hery Rajaonarimampianina. A l'inverse, e sont les députés conduits par Christine Razanamahasoa (le Mapar 1) qui ont tourné le dos à leurs engagements en faisant figure d'opposants au nouveau président.

26/02 - La HCC déclare non conforme à la Constitution un article de la loi organique sur le Sénat portant sur la révocation des sénateurs nommés sur le quota de la Présidence de la République. La disposition attaquée prévoit que « les sénateurs désignés sont nommés par décret du président de la République. Ce dernier peut mettre fin à leur fonction dans la même forme ». Pour la HCC, en vertu du principe de séparation des pouvoirs prévu par le préambule de la Constitution, les sénateurs ne sont pas politiquement responsables devant le Président de la République, simple autorité de nomination. Ils ne peuvent donc pas être révoqués par ce dernier.

► Réconciliation nationale, indemnisation des victimes, 7 février 2009

02/01 - Les détenus politiques de 2002 et de 2009 déposent une demande d'indemnisation au Conseil pour la réconciliation malgache (FFM) pour les préjudices moraux et physiques qu'ils ont subis en prison, conformément aux dispositions de la feuille de route de sortie de crise. « Un Fonds national de solidarité (FNS) sera mis en place afin d'indemniser les ayant-droits », prévoit-elle. Selon Sylvain Rabotoarison, président du FFM, « l'État ne sera pas à même de supporter à lui seul le montant qui devra être versé au FNS afin de couvrir les indemnisations. Il faudra un soutien international ». Une proposition qui ne trouve pour l'heure aucun écho, bien que la feuille de route ait explicitement prévu un soutien financier de la communauté internationale. Le montant des indemnités réclamées par les membres de l'association pourrait

dépasser les 25 millions de dollars. Plus de 500 demandes ont été réceptionnées. La plupart d'entre elles proviennent de militaires ou de familles de militaires. Pour la crise de 2009, la majorité des demandeurs sont des anciens propriétaires de maisons incendiées durant les manifestations. Pour la crise de l'année 2002, les demandeurs sont surtout des militaires blessés ou rétrogradés ou d'anciens prisonniers politiques. Marc Ravalomanana ne ferait pas encore partie de ceux qui réclament des indemnisations. Les responsables du FFM ont expliqué que l'indemnisation des victimes des crises politiques devra se faire au travers d'une loi organique qui reste à élaborer. Une concertation entre l'Etat et les partenaires financiers étrangers est également nécessaire pour l'élaboration de ce texte.

Le Courrier juge déplacées les revendications des anciens détenus politiques, qui portent une part de responsabilités dans les crises qui ont frappé le pays, du fait que nombre d'entre eux ont occupé des postes dans lesquels ils ont pu commettre des malversations et abus en tous genres.

Le processus de réconciliation nationale initié par le FFKM, qui a vu la participation des cinq chefs d'État, a prévu également l'indemnisation des victimes des crises successives. Les opérateurs économiques malgaches victimes des pillages et incendies en 2009 rappellent que jusqu'ici ils n'ont pas été indemnisés, contrairement aux opérateurs étrangers qui ont été dédommagés par leurs compagnies d'assurances. « Le principe d'indemnisation est accepté par tous mais après, sur quels critères, sur quelle base va-t-on la calculer ? Il y en a qui ont tout perdu dans les pillages et incendies ; il y en a qui ont perdu des proches pendant les émeutes ou sont morts en détention... », observe Tribune. Le dossier Tiko sera-t-il examiné dans ce cadre ou fera-t-il l'objet d'un traitement particulier en raison de sa dimension politique ? L'indemnisation du groupe et sa remise à flot auraient déjà été étudiée avec Tojo, le fils de Marc Ravalomanana, au grand dam des petits opérateurs qui se sentent laissés pour compte et dont 80% ne sont pas parvenus à reprendre leur activité.

L'association des victimes du 7 février 2009 (AV7) entend également demander réparations. Les cinq chefs d'Etat associés au Sommet sur la réconciliation nationale initiée par le FFKM sont invités à participer à un culte de commémoration de la tuerie du 7 février 2009. L'invitation adressée à Marc Ravalomanana est interprétée par certains comme le signe d'une volonté de réconciliation mais les victimes refusent cependant d'admettre que le processus de réconciliation en cours puisse aboutir à l'effacement de la décision de justice qui frappe l'ancien président pour sa responsabilité supposée dans ces évènements. L'Express note un changement de ton de l'AV7, qui, pour la première fois, tient un discours d'apaisement, en apportant son appui au processus de réconciliation nationale organisé sous l'égide du FFKM sur la base des « 4 F » [la vérité, la réconciliation, la reconnaissance des torts et la repentance]. Bona Razafimandimby, président de l'association, longtemps considéré comme proche d'Andry Rajoelina, affirme son indépendance par rapport à l'opposition. « Les dires selon lesquels l'AV7 concocte des actes de déstabilisation sont faux », soutient-il. Un changement d'attitude qui s'expliquerait par la crainte de représailles du pouvoir à son égard mais aussi par le rapprochement opéré entre le chef de l'Etat et Marc Ravalomanana et la participation d'Andry Rajoelina au processus de réconciliation. La perspective d'obtenir une réparation pour les victimes pourrait enfin avoir conduit l'association à se montrer plus conciliante.

Selon *Tribune*, l'AV7 serait au bord de l'implosion en raison de désaccord portant sur l'invitation faite à Marc Ravalomanana de participer au culte commémoratif. Certains de ses membres n'assisteront pas à cette cérémonie et se contenteront de déposer une gerbe.

10/02 - Une Fédération des anciens prisonniers politiques de 2002 à 2009 voit le jour. Pour les militaires, elle est co-présidée par un certain Coutiti Assolant, colonel à la réputation sulfureuse, tristement célèbre pour avoir été l'auteur de massacres à Antsiranana et Nosy Be durant la crise de 2002. La fédération (FEDEP) a exigé un dédommagement de 1 million Ar (400 dollars) pour chaque jour passé en prison, s'offusque *Le Courrier*. Les responsables de la Fédération ont rencontré le FFM pour déposer leur demande d'indemnisation. Le montant journaliser exigé serait conforme aux normes internationales, affirment-ils. La Fédération compterait environ 200 membres. Elle affirme être prête à aider le Président de la République dans le processus de réconciliation nationale et soutenir les efforts du FFKM mais elle s'estime légitime à être associée étroitement au processus.

Selon *Midi*, nombre d'anciens prisonniers politiques rejettent la création de cette Fédération concurrente de l'association « *Maherifon'ny firenena 2009* », considérée comme le principal artisan de leur libération. Ils ne cautionneraient pas les exigences financières exorbitantes de ce nouveau groupement.

18/02 - 549 demandes d'indemnisation des victimes de la crise, en grande partie des militaires ou des familles de militaires, ont été enregistrées à ce jour auprès du Conseil de réconciliation malgache (FFM). Le processus se heurte à un problème majeur, le manque de moyens. C'est un fonds spécial, la « Caisse de solidarité nationale » qui devrait verser ces indemnisations. L'État devrait en être le contributeur principal, avec le concours des partenaires financiers. Fatma Samoura, représentante du système des Nations-unies, affirme cependant que qu'elle ne dispose d'aucune ligne budgétaire à cet effet. Son rôle se limitera à un appui à la préparation de la mise en œuvre du processus. « Les Nations unies tiennent beaucoup à la réparation des victimes des crises, à condition qu'elles contribuent à ce qu'il n'y ait plus de crises à ré-

pétition », prévient-elle. Le montant des indemnisations versées risque donc de ne pas répondre aux attentes et pourrait même être symbolique. Certains demandent qu'avant toute chose soit donnée une définition claire des critères qui permettront d'obtenir le statut de victime ouvrant droit à indemnisation.

04/02 - Le 7 février décrété « *Journée de solidarité nationale* » envers les victimes du cyclone Chedza et de la famine qui sévît dans le Sud. Ainsi, la commémoration de la tuerie du 7 févier 2009 sera opportunément occultée par cet évènement officiel, note *Le Courrier*, qui voit dans cette décision une nouvelle preuve de la volonté du pouvoir d'effacer les traces du régime de Transition qui avait fait de cette date une journée en mémoire des victimes de la fusillade. Pour *Le Courrier*, les partisans d'Andry Rajoelina comptent sur cette célébration pour faire une démonstration de force et faire croire que la Révolution Orange a toujours ses adeptes. Une supercherie politique qui a conduit le pouvoir à fixer pour ce même jour sa journée de solidarité.

05/02 - Commémoration du 7 février 2009 : les deux principaux protagonistes seront absents. Ni Andry Rajoelina ni Marc Ravalomanana n'assisteront aux différentes cérémonies. Andry Rajoelina est absent du pays mais ses partisans affirment qu'il sera aux côtés des victimes et de leurs familles. Marc Ravalomanana, a bien reçu l'invitation de l'AV7, rapporte le député Guy Rivo Randrianarisoa, mais il ne pourra pas assister aux cérémonies en raison de son assignation à résidence fixe. « *Il n'a pas jusqu'à maintenant l'autorisation ni les moyens, entre autres les forces de l'ordre qui doivent l'accompagner vu son statut spécial pour assister aux cérémonies* », explique le député. L'absence des anciens présidents Zafy et Ratsiraka est prévisible. Quant au Président de la République, il va consacrer son temps à sa journée à la solidarité nationale.

07/02 - Les fidèles de l'ancien président de la Transition ne seront pas présents à la cérémonie de commémoration organisée par le bureau de l'AV7. La connivence supposée entre le bureau de l'association présidé par Bona Razafimandimby et le pouvoir en serait la raison. « Nous allons juste déposer des gerbes de fleurs sur la stèle commémorative des victimes », déclare Pierre Holder, porte-parole de Mapar, qui dénonce une tentative de récupération politique. « Oui, nous avons fait un clin d'œil au pouvoir pour nous aider dans l'organisation de l'événement », admet Bona Razafimandimby. Lors d'une émission de TVM, le président de l'AV7 et son vice-président ont fièrement exhibé le modèle du carton d'invitation aux couleurs du parti présidentiel HVM et portant les mots du 4F, thème de prédilection du processus de réconciliation mené par le FFKM. L'association a du mal à masquer la fracture opérée en son sein entre ceux qui sont restés favorables à Andry Rajoelina et ceux qui se sont rapprochés du pouvoir. Ces derniers sont, pour certains, soucieux avant tout de préserver le versement des pensions qui leur ont été consenties par le régime de Transition.

08/02 - Carnage du 7 février 2009 - Une fosse commune au palais présidentiel d'Ambohitsorohitra ? La Vérité indique que des militaires ont tenu une conférence de presse pour expliquer qu'une découverte macabre avait été faite à l'occasion de travaux d'assainissement entrepris dans le palais avant l'installation du nouveau président de la République. Deux emplacements ont été désignés sur une carte. Le quotidien demande qu'une enquête soit diligentée. Des familles ne cessent d'affirmer que certains corps de manifestants ne leur ont pas été restitués et restent introuvables.

09/02 - Célébration du 7 février 2009 : les acteurs de la « Révolution Orange » se déchirent. Quatre groupes différents ont défilé pour déposer des gerbes devant la stèle dédiée à cette tragédie. Monja Roindefo et ses partisans, Alain Ramaroson et ses partisans, AV7-Mapar et finalement AV7-HVM se sont relayés pour honorer ceux qui sont tombés lors de cette tuerie. L'aile de l'AV7 conduite par Christine Razanamahasoa et les députés Mapar a délivré le message suivant émanant d'Andry Rajoelina, absent du pays : « la lutte contre la dictature continue même si nous sommes trahis ». Ses membres n'ont pas hésité à s'en prendre ouvertement au président de l'AV7 à qui ils reprochent de s'être allié avec le pouvoir. L'autre aile de l'AV7 a organisé son culte œcuménique avec l'appui du service du protocole de la Présidence, auquel ont participé cinq ministres du parti présidentiel HVM. Les deux branches de l'AV7 se sont retrouvées au même moment pour le dépôt de gerbes. Les tenants du rapprochement avec le pouvoir ont été conspués. Les forces de l'ordre ont dû intervenir afin d'éviter des affrontements. Tribune note qu'après la cérémonie certains participants imprudents ont demandé au président de l'AV7 d'être payés, alors que les journalistes étaient encore présents, preuve, selon les AV7-Mapar, que ce sont les tenants du pouvoir qui ont organisé cette cérémonie. La commémoration a consacré la scission de l'AV7, mais aussi creusé le fossé entre le pouvoir et le Mapar, constate L'Express, qui note que les invectives lancées entre les parties rivales mettent en évidence la fragilité du processus de réconciliation nationale. Et pour Midi, toujours cette lancinante question à laquelle personne ne semble vouloir chercher de réponse : qui est à l'origine de ce massacre ? Qui va enfin se décider à faire la lumière de manière impartiale sur ces tragiques évènements ?

- **02/02 Les mesures restrictives de liberté prise à l'encontre de Marc Ravalomanana sont progressivement levées.** Les conditions de son maintien en résidence surveillée à son domicile semblent s'améliorer, note *Midi.* L'ancien président peut désormais recevoir les personnes de son choix, notamment les membres de sa mouvance, avec lesquels il organise sa participation aux futures échéances électorales. Aucune restriction n'a été apportée à ses déplacements familiaux et il a pu participer librement au sommet des cinq chefs d'Etat. Reste qu'il lui est toujours interdit de faire des déclarations politiques publiques. Une situation qui le pénalise dans la conduite de ses troupes à quelques mois du scrutin communal.
- 04/02 L'Express suggère que le procès par contumace qui a condamné Marc Ravalomanana aux travaux forcés à perpétuité soit refait et qu'une reconstitution des faits soit organisée. L'intéressé a toujours affirmé qu'il était prêt à affronter une justice compétente dans un procès équilibré. Il serait temps, 6 ans après le drame, de remettre à plat le dossier et de tenter de faire la lumière en présence des principaux protagonistes, en offrant à l'ancien président la possibilité d'organiser sa défense, comme l'a suggéré Didier Ratsiraka. Un réexamen qui serait d'autant plus intéressant que l'un des acteurs du coup d'État de 2009, le colonel Charles Andrianasoavina, condamné et emprisonné à Tsiafahy suite à la mutinerie à la Bani Ivato en novembre 2010, est aussi rentré au pays après avoir été soigné à La Réunion. Auteur de révélations fracassantes, d'abord dans les couloirs du tribunal lors de son jugement puis sur les réseaux sociaux à propos des conspirateurs du coup d'État de 2009 et de leurs bailleurs de fonds, il a certainement des choses à dire et constitue un témoin clé de cette affaire. Mais certains membres de l'association des victimes AV7 ne semble pas disposée à prendre le risque que la vérité officielle sur ces évènements soit remise en cause. La réconciliation ne peut pourtant pas se passer de l'éclatement de la vérité, estime le quotidien, qui s'étonne que le FFKM ne prenne pas en compte cette exigence.
- 11/02 L'ambassadeur d'Afrique du Sud déclare que les investigations portant sur le retour en catimini de l'ancien président sont presque achevées. « Le gouvernement sud-africain partagera avec le gouvernement malgache le résultat de ces investigations », souligne-t-il. « Marc Ravalomanana n'a pas seulement violé les lois malgaches, mais aussi celles de l'Afrique du Sud », précise-t-il. L'Express rappelle que pour l'heure aucun traité juridique sur l'extradition n'a été conclu entre la Grande lle et l'Afrique du Sud. Le quotidien Les Nouvelles doute que le résultat de cette enquête soit divulgué rapidement en raison des risques que cette publication pourrait faire porter au processus de réconciliation. Le journal note que le flou continue de régner concernant le statut réel de l'ancien président, qui reste sous le coup d'une décision administrative de placement en résidence surveillée, sans que la justice n'ait encore été saisie. Son ancien garde du corps, Jean-Marc Koumba, et les quatre agents de l'ACM qui auraient été compromis dans ce retour en catimini ont bénéficié d'une liberté provisoire en fin d'année. Le dossier serait toujours en « stand-by ». Hery Rajaonarimampianina ne semble pas enclin à vouloir le faire aboutir.
- 14/02 Une délégation sud-africaine rend visite en catimini à Marc Ravalomanana. Conduite par Gert Johannes Gobbler, son ambassadeur, la teneur des entretiens n'a pas été rendue publique. Selon les proches de l'ancien chef de l'État, il aurait été question de la réconciliation nationale et des conditions de sa résidence surveillée. La délégation aurait également remis à l'ancien Président « un message de vœux de la part de Jacob Zuma ». Selon certaines indiscrétions, un sujet plus délicat figurait au menu des discussions : la manière dont Marc Ravalomanana a pu quitter l'Afrique du Sud en octobre 2014. La délégation a par la suite rendu visite au Premier ministre et au Président de la République. L'absence d'accord de coopération judiciaire entre les deux pays laisse toutefois supposer que les poursuites engagées en Afrique du Sud resteront lettre morte.
- **18/02 7**^{ème} réunion au Sommet des présidents sous l'égide du FFKM. Andry Rajoelina et Didier Ratsiraka, actuellement en France, se sont fait représenter. Les trois présidents présents ne seraient pas parvenus à s'entendre sur la dissolution du FFM, institution de réconciliation née sous la Transition en application de la feuille de route mais qui n'aurait plus sa raison d'être après le retour à l'ordre constitutionnel. Le chef de l'Etat aurait défendu son maintien tandis que Zafy Albert et Marc Ravalomanana auraient défendu la mise en place d'un CNR (Comité national pour la réconciliation). Le FFM a connu récemment une crise interne qui a débouché sur des destitutions. Son président, le général Charles Sylvain Rabotoarison, a été accusé de détournement de fonds. Le comité technique composé des représentants des cinq chefs d'Etat poursuit les préparatifs des forums régionaux prévus en mars, qui précéderont le forum national qui doit se tenir dans la capitale. D'après *Midi*, le sort de Marc Ravalomanana pourrait être fixé d'ici le mois de juin, à l'issue de ce forum national. L'ambassadeur d'Allemagne, reçu par la ministre des Affaires étrangères, a fait part de sa satisfaction de constater que l'ancien président avait pu rejoindre sa résidence dans la capitale et que ses conditions de maintien en résidence fixe avaient été assouplies. Rappelant au passage que « *l'ancien président a un grand potentiel pour servir son pays* », il s'en remet au processus de réconciliation en cours pour décider de son sort.

19/02 - La tenue des assises régionales dans les 22 chefs-lieux de régions pourrait être compromise par la défection de Zafy Albert qui a décidé de se retirer du comité technique en charge de l'organisation. L'ex-chef de l'Etat a motivé sa décision par son exigence de voir créé au préalable le Comité National pour la Réconciliation (CNR) qui donnerait une existence légale à l'organisateur et aux assises à tenir. Tabera Randriamanantsoa, membre du CRN d'Albert Zafy, a à plusieurs reprises exigé du président Rajaonarimampianina une ordonnance instituant le CNR pour conduire la réconciliation. Cette revendication est déjà ancienne, puisqu'elle est apparue lors des Sommets de Maputo et d'Addis-Abeba, au début de la crise politique de 2009. Les protagonistes de la crise avaient semblé d'accord pour en confier la présidence à Zafy Albert. Le FFKM a toujours promis aux participants du processus qu'une structure serait créée pour mener la réconciliation nationale, sans toutefois révéler à quelle étape cette structure sera constituée, rappelle La Gazette. Le FFKM donnerait à présent l'impression de ne pas vouloir abandonner la supervision du processus. Ma-TV indique que le comité technique a chiffré le coût de la phase à venir du processus à près de 2 milliards Ar. Pour Tribune, le processus FFKM, déjà fragilisé par l'absence du pays de Didier Ratsiraka et d'Andry Rajoelina, se trouve bouleversé par la défection de Zafy Albert. Les proches d'Andry Rajoelina qui ont manifesté peu d'empressement envers un processus, qui à leurs yeux est davantage favorable à Marc Ravalomanana, ne peut que se frotter les mains devant cette défaillance d'Albert Zafy et de sa mouvance.

20/02 - Andry Rajoelina conditionne la poursuite de sa participation au processus de réconciliation à l'application de l'article 54 de la Constitution concernant les modalités de désignation du Premier ministre, remettant ainsi en cause la nomination de Jean Ravelonarivo, validée par la HCC en dépit de la requête de l'Alliance d'Ambodivona. Il exige également la révision de la destitution « d'une manière anticonstitutionnelle » du premier bureau de l'Assemblée nationale dirigé par l'ancienne ministre Christine Razanamahasoa. Marc Ravalomanana et sa mouvance confirment qu'ils restent dans le processus de réconciliation. La défection des deux autres protagonistes contribue au rapprochement entre le chef de l'Etat et la mouvance Ravalomanana, constate Midi. Pour les animateurs du processus de réconciliation, les défections enregistrées ne devraient pas avoir d'incidence, la démarche n'ayant pas pour but de réconcilier les présidents mais « de réconcilier les Malgaches entre eux ». Les forums régionaux devront se tenir comme prévu. Pour La Gazette, « le processus de réconciliation nationale vole en éclats avant de nous donner de faux espoirs, il était voué à l'échec » en raison de la perte d'autorité morale du FFKM depuis la crise de 2009 et de ses prises de position favorables à Marc Ravalomanana, vice-président laïc de la FJKM. Le quotidien estime en outre que la représentativité du FFKM est battue en brèche au sein du monde chrétien par le développement des églises dissidentes et des sectes.

21/02 - Malgré le retrait du processus de réconciliation de mouvances Zafy et Rajoelina, le FFKM annonce que le programme sera poursuivi. Les forums régionaux auront lieu comme prévu du 6 au 8 mars et le regroupement national du 25 au 29 mars. Une autre réunion au sommet est prévue après ces regroupements. Le pasteur Lala Rasendrahasina, président du FFKM, ne voulant pas assumer ce demi-échec, note que le désaccord porte sur des points politiques qu'il appartient aux politiciens de régler. Pour l'opinion publique, le processus parait désormais voué à l'échec. Pour Christine Razanamahasoa, chef de la délégation de la mouvance Rajoelina, les quatre protagonistes « sont encore sont encore fâchés entre eux. On ne peut pas parler de réconciliation si ces questions ne sont pas réglées », avance-t-elle.

25/02 - La Plateforme nationale des organisations de la société civile (PFNOSC) appuie la poursuite du processus engagé par le FFKM et condamne « les petits caprices » de Zafy Albert et d'Andry Rajoelina qui ont déclaré forfait. Le KMF/CNOE entend également participer aux forums programmés. Le SeFaFi se montre en revanche pessimiste quant à l'issue du processus. Les cinq présidents, explique son coordonnateur, ne font que « soigner leur image aux yeux de l'opinion et ne se soucient nullement de la vraie réconciliation ». Les anciens présidents sont « le problème du pays », ils devraient se retirer définitivement de la vie politique, ne cesse de répéter l'Observatoire.

L'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate, annonce le soutien des Américains au processus de réconciliation. « Je suis fermement convaincu qu'un processus de réconciliation nationale ouvert, transparent et durable aidera Madagascar à tourner la page sur bon nombre de problèmes du passé. La réconciliation permettra à Madagascar d'atteindre son plein potentiel, parvenir à la stabilité politique, et œuvrer vers le genre de développement économique qui permettra d'améliorer la vie des millions de Malagasy qui vivent dans la pauvreté », soutient le diplomate.

▶ Préparation des élections communales

01/02 - « Les malgaches se désintéressent des élections communales », titre Tribune. La clôture provisoire des listes électorales est intervenue le 31 janvier. La population a encore 20 jours pour s'inscrire ou pour vérifier son inscription. Les élections communales sont toujours prévues le 17 juillet, ce seront les premières depuis 2007, le mandat des élus locaux ayant été prorogé en raison de la crise politique. Au micro de

RFI, Ketakandriana Rafitoson politologue et membre de l'association Liberty 32 qui intervient dans l'éducation citoyenne et l'observation du processus électoral, se montre critique face à l'organisation de ce scrutin². « La clôture de l'inscription sur la liste électorale s'est déroulée plutôt dans l'indifférence générale. La majorité des électeurs potentiels ne se sont pas intéressés à ce processus, faute de sensibilisation », déplore-t-elle notamment.

05/02 - A cinq mois des communales, seuls deux partis ont effectué leur déclaration annuelle d'existence auprès du ministère de l'Intérieur. Le défaut d'enregistrement implique l'interdiction de participer au scrutin. 178 partis sont actuellement recensés par le ministère. Le délai pour se déclarer prend fin au mois d'avril. En vertu des textes qui régissent les partis politiques, au moins 47 d'entre eux pourraient être radiés de la liste pour ne pas avoir tenu de congrès depuis 5 ans. Le dépôt de candidatures pour les communales doit débuter le 3 mars. La mouvance Ravalomanana elle-même est concernée par cette échéance : ayant dissous récemment sa mouvance, l'ancien président a annoncé la création d'un nouveau parti fédérant plusieurs entités, dont le TIM, qui lui, est légalement constitué. L'Alliance d'Ambodivona, qui prévoir de déposer des candidatures uniques, devra également se mettre en conformité avec les textes.

03/02 - L'alliance d'Ambodivona annonce qu'elle va présenter des candidatures uniques pour toutes les prochaines consultations. La coalition, proche d'Andry Rajoelina, regroupe cinq partis politiques dont le Mapar, le VPM /MMM et le parti Vert. Elle constitue une opposition de fait qui ne s'est pas encore résolue à se déclarer officiellement comme telle. En ligne de mire : les communales de juillet 2015 jusqu'aux prochaines présidentielles et législatives en passant par les sénatoriales et les régionales.

17/02 - Le Mapar, le HVM et le TIM ainsi que les « indépendants » animeront les élections communales du 17 juillet. Chacun jouera son avenir politique sur les résultats de ce scrutin. Le Mapar d'Andry Rajoelina espère que cette consultation lui donnera l'occasion de prendre sa revanche sur le parti HVM au pouvoir et sur Hery Rajaonarimampianina qui a renié ses origines après son accession à la magistrature suprême. Un bon score lui permettrait d'envisager avec plus de sérénité l'échéance présidentielle de 2018. Le Mapar entend être présent dans toutes les circonscriptions. Le HVM devra, pour la première fois, faire la démonstration de la popularité du régime dans toutes les régions. Il lui faut encore parfaire son implantation et recruter des candidats. Les enieux sont importants également pour le TIM, fondé par Marc Ravalomanana. Même si la participation de l'ancien président à la campagne est loin d'être acquise, le scrutin sera un vrai test de popularité pour le fondateur du groupe Tiko, qui dispose du nombre de députés le plus important à l'Assemblée nationale et qui reste populaire dans la capitale. Il lui faudra néanmoins être capable de remettre de l'ordre dans les affaires de sa mouvance, fortement déstabilisée durant l'exil de Marc Ravalomanana. Les « indépendants » seront comme à l'habitude, fort courtisés par les grandes formations politiques qui n'hésiteront pas à les « amadouer » financièrement. Comme dans toutes les élections, la bataille d'Antananarivo sera le match dans le match de ce scrutin. Le fauteuil présente un aspect symbolique, il sera très convoité. Pour le HVM, il s'agit évidemment de garder la capitale dans son giron. L'histoire a déjà prouvé que perdre à Antananarivo n'est jamais bon pour le pouvoir en place. Pour le Mapar, la reconquête de la capitale constituerait un « coup politique » important.

La création de 140 nouvelles communes adoptée par l'Assemblée nationale en vue du scrutin du 17 juillet : une décision éminemment politique pour L'Express. « L'objectif est bien évidemment d'avoir les ramifications les plus proches de la population pour pouvoir mieux maîtriser l'élection présidentielle de 2018. Il est clair et, jusqu'à preuve du contraire, que la victoire reviendra au parti qui maîtrise l'administration pour mieux contrôler le scrutin. Il n'y a que les grands partis qui ont les moyens de couvrir les 1.700 communes et de surveiller les quelques 20.000 bureaux de vote éparpillés dans tout le pays. Lors de la présidentielle de 2013, certains grands candidats n'ont pas pu assurer leur présence dans tous les bureaux de vote et ont crié à la fraude massive après leur défaite. D'autres n'ont pas pu régler les indemnités des délégués dans les bureaux de vote. (...) Les partis vont investir toute une fortune dans ces communales et c'est là que le bât blesse, étant donné que si des moyens existent, il faut les attribuer directement au budget d'investissement des communes au lieu de les dilapider dans les élections qui ne changeront rien, tout compte fait ». Pour le quotidien, ces créations, sous couvert de décentralisation, visent à permettre un meilleur quadrillage du territoire par les partis politiques et ne favoriseront aucunement le développement local. La répartition des ressources reste éminemment politique et nombre de collectivités locales en sont réduites à la mendicité, à commencer par la capitale, dont la gestion, faute de moyens, est catastrophique.

18/02 - Les futurs candidats aux élections communales s'inquiètent du montant de la caution qui leur sera demandée. Ils redoutent une éventuelle utilisation politique de ce dispositif pour éliminer des postulants. L'hésitation des responsables à en révéler le montant ne fait qu'accentuer les soupçons. Selon les

_

 $^{^{2}\,\}underline{\text{http://www.rfi.fr/emission/20150201-krafitoson-malgaches-desinteressent-elections-communales}}$

explications obtenues auprès de Cenit, ce montant sera modulé selon la taille de la commune. Un décret ministériel est attendu. Le paiement d'une caution est prévu par le code électoral, officiellement à titre de « contribution aux frais d'impression des bulletins de vote ». Même si cette deuxième raison n'est pas clairement explicitée, c'est également un moyen pour dissuader les simples aventuriers à participer aux élections.

Le décret portant interdiction faite aux autorités politiques de participer aux campagnes électorales comporte d'importantes imprécisions dans sa version française alors que la version malgache est très explicite. Le texte en français se contente de mentionner que ces personnalités sont « démissionnaires d'office ou relevés de leurs fonctions à compter de la date de publication officielle de la liste électorale ». Pour L'Express, ce manque de précision peut ouvrir la voie à diverses interprétations et devenir un nouveau sujet de discorde. Durant la dernière campagne présidentielle et législative, le même problème s'était déjà posé avec l'ancien président de la Transition qui voulait participer aux meetings de Hery Rajaonarimampianina. Au final, il a été autorisé à y assister mais sans prendre la parole. Le président du parti HVM, membre influent du gouvernement et proche du chef de l'État, serait probablement au centre des polémiques résultant des divergences d'interprétation des textes. Dès la période de précampagne, il est difficile d'établir une frontière nette entre les affaires de l'État et celles du parti. Des ministres désignés « coach » des différentes régions, par exemple, font coïncider leurs descentes sur le terrain avec des événements du parti présidentiel. Il n'y a pas de cadrage juridique clair concernant cette période. L'absence de plafonnement et de transparence sur l'origine des fonds de campagne reste en outre l'un des points faibles du code électoral.

21/02 - La HCC déclare que la loi portant statut spécial d'Antananarivo est contraire à la Constitution. Le « morcellement de la capitale » n'aura pas lieu. La décision repose sur deux principales raisons. La première porte sur les modalités d'organisation du scrutin de liste qui constituent « une violation du fondement démocratique du scrutin de liste, donc une violation de la démocratie ». La deuxième est que la Constitution dispose que « les communes constituent les collectivités territoriales décentralisées de base ». L'expression « de base » exclut la subdivision d'une commune en deux ou plusieurs communes en son sein. Une troisième a trait à des imprécisions concernant le décompte des voix et la détermination de la majorité qui était requise pour l'adoption de ce texte de loi. La décision de la HCC a surpris les observateurs, l'institution, par le passé, n'ayant jamais fait preuve d'indépendance par rapport au pouvoir. Une marque d'indépendance saluée par la presse, qui l'attribue à son président, Jean-Éric Rakotoarisoa, pourtant nommé par le président de la République. Le président du parti présidentiel HVM, Rivo Rakotovao, s'est incliné devant cette décision de rejet. La décision de la HCC annule également les dispositions adoptées pour les deux communes à statut spécial de Nosy Be et de Sainte Marie. L'exécutif pourrait envisager de revoir une nouvelle fois ce texte de loi très controversé, ce qui nécessiterait la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblé nationale et pourrait imposer un report des communales. La tenue d'élections partielles différées pourrait être l'option envisagée pour les trois villes concernées par la décision de la HCC. Des voix se font en effet entendre pour s'opposer au fait que cette situation remette en cause le calendrier national de la consultation. « Il n'est plus acceptable que les problèmes de la capitale, ou de ses dirigeants avec le pouvoir central, remettent en cause le développement de tout le pays », ont scandé certains députés dans l'hémicycle. Pour le Mapar, ce rejet par la HCC « est un ordre venant des tenants du pouvoir qui ont peur d'échouer dans la capitale ». Le HVM et les proches de la présidence sont accusés de vouloir organiser des élections communales partielles et d'exclure dans un premier temps Antananarivo. Les réactions des bailleurs du « basket found » du PACEM seront à prendre en compte, surtout si un report du calendrier électoral était envisagé.

24/02 - Statut particulier d'Antananarivo : le gouvernement prêt à des compromis pour ne pas reporter la date du scrutin communal. Olivier Mahafaly, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, annoncé qu'un nouveau texte relatif aux communes ayant un statut particulier sera remis à l'Assemblée nationale, qui devra être convoquée à nouveau en session extraordinaire. Selon ses explications, il reposera sur une large concertation et sera le plus consensuel possible. Tribune écrit : « La grande majorité des concernés, notamment la population de la capitale, ignore les tenants et aboutissants de ce projet de loi. Les concernés ne savent pas exactement quelles sont les avantages qu'on peut en tirer. La seule idée qui est entrée dans la tête de tout le monde c'est que le HVM [qui redouterait un échec électoral au futur scrutin communal] veut diviser voire détruire Antananarivo ». Les employés de la commune d'Antananarivo (CUA) exigent du gouvernement qu'il suspende le projet de loi sur le statut particulier de la capitale et réclament le maintien de la date du 17 juillet pour la tenue des élections communales.

La représentante des Nations unies, Fatma Samoura, compte sur un effort du gouvernement pour financer les élections communales.4 millions de dollars sont disponibles mais il faut encore en trouver 7 pour que le scrutin puisse se tenir. Elle espère que le pouvoir pourra prendre en charge une bonne partie de ce financement. Le Japon et la Norvège vont accorder une enveloppe de 300.000 dollars.

Diplomatie

04/02 - Hery Rajaonarimampianina de nouveau en visite à Paris. « Une preuve supplémentaire que beaucoup d'intérêts de la Grande lle se jouent encore dans l'hexagone », écrit l'Express. Le déplacement est motivé officiellement par une rencontre avec Michaelle Jean, nouvelle secrétaire général de la Francophonie, pour l'organisation du futur Sommet qui doit se tenir à Madagascar. Mais de hauts responsables d'Air Madagascar font également partie du voyage dont, entre autres, Henri Rabary-Njaka, président du conseil d'administration et directeur de cabinet de la Présidence, ainsi que Haja Raelison, directeur général. Il serait donc question de discuter avec les autorités françaises de la situation de la compagnie nationale et du renouvellement de sa flotte. Des tractations seraient engagées avec ATR et Airbus. Le ministre des Transports a annoncé que la compagnie Air Madagascar fera l'acquisition de 5 ATR dans ce courant de cette année.

26/02 - La France apporte son soutien au premier ministre dans sa lutte contre les trafics. « Le Premier ministre annonce un combat sans merci contre tous les trafics qui ruinent les efforts de développement de Madagascar. Il demande à cet égard le plein soutien de la communauté internationale : celui de la France lui est d'ores et déjà pleinement acquis », déclare l'ambassadeur de la France, François Goldblatt.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

13/02 - L'Union des Journalistes Malgaches pour les Droits Humains (UJMDH) dénonce des violations des droits de l'homme, parmi lesquelles l'insécurité et la famine qui frappent les populations, ainsi que la non-assistance aux victimes du cyclone Chedza. Elle exige que des dispositions législatives et réglementaires soient prises et mises en œuvre afin d'assurer la protection des défenseurs des droits humains. Les journalistes demandent le renforcement de l'éducation civique et de la participation citoyenne.

Santé

04/02 - La peste inquiète la communauté internationale. Une souche de bacille résistant à l'insecticide et des cas de peste ont été enregistrés récemment dans la capitale, selon la représentante de l'OMS, qui lance un appel d'urgence. La BAD a débloqué un million de dollars. Depuis le début de l'année, de nouveaux cas ont été enregistrés dans plusieurs districts. D'après les statistiques de l'OMS, 263 cas de peste, dont 71 décès, ont été recensés depuis le mois de septembre 2014. L'OMS demande aux autorités de rester extrêmement vigilantes, notamment en raison de l'arrivée de la peste dans certains bidonvilles de la capitale.

18/02 - L'Office National du Tourisme, sur la base d'informations fournies par l'OMS, informe le public désirant se rendre à Madagascar qu'il est tout à fait exagéré et faux de dire que la peste est en train d'exploser dans le pays, et encore moins à Antananarivo.

09/02 - Madagascar, dépotoir de produits alimentaires du monde. « 80% des produits qui arrivent sont non conformes aux normes, voire dangereux pour la santé, ils sont pour la plupart du temps avariés et de provenance douteuse », explique le président du réseau nationale de défense des consommateurs. Le droit à la protection des consommateurs, défini par les Nations unies, est bafoué, dénonce-t-il. Ces bien de consommation importés qui inondent le marché et nuisent aux productions locales proviennent souvent de Malaisie, d'Indonésie d'Egypte, de Chine ou d'Inde. Ils parviennent à franchir les contrôles de douane avec des étiquettes falsifiées. Trois tonnes avaient été saisies à la douane en 2006, 248 tonnes en 2014, chiffres officiels sans doute très inférieurs à la réalité compte tenu des trafics qui touchent ce service. Les autorités sanitaires n'ont que très peu de moyens pour contrôler toutes les marchandises périmés qui envahissent les trottoirs et font vivre des milliers de vendeurs à la sauvette.

11/02 - Farafangana - Une suspicion de paludisme fait une vingtaine de morts parmi les jeunes enfants. Le ministère de la Santé évoque l'insuffisance des stocks de médicaments dans certains centres de santé de base. La recrudescence de la maladie serait la conséquence du récent passage de cyclones dans la région. Ces décès se seraient produits dans des centres de santé isolés qui ne disposent pas de médecin. Le ministère lance un appel à l'aide internationale.

20/02 - 47% des enfants malgaches de moins de 5 ans sont touchés par la malnutrition selon une étude de l'UE dévoilée lors de l'ouverture de la conférence des bailleurs de fonds sur la sécurité alimentaire. Cet état de sous-alimentation concerne tous les enfants de toutes les régions. Une situation dramatique qui aura des répercussions non seulement sur le plan physique pour l'enfant mais qui aussi va causer des retards sur son développement cognitif.

▶ Gouvernance, justice

03/02 - Evaluation des performances de Madagascar en matière de lutte contre la corruption. Une réforme du Bianco pourrait s'imposer. L'évaluation en cours entre dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le sujet. L'environnement législatif et institutionnel est passé au crible par des évaluateurs en provenance du Nicaragua et du Nigéria. L'inefficacité des procédures d'incrimination, mais surtout la dépendance du Bianco vis-à-vis de l'exécutif sont les deux points qui pourraient retenir l'attention des experts. George Razafimanantsoa, directeur de programmation et de suivi-évaluation du Bianco, se félicite de la coïncidence de cette mission avec la révision de la stratégie nationale de lutte contre la corruption qui vient d'être engagée. Ses conclusions pourraient permettre d'accélérer l'élaboration et l'entrée en vigueur des nouvelles orientations.

05/02 - Déclaration de patrimoine : les députés font de la résistance et s'attirent les foudres de l'opinion publique. La HCC vient de rappeler qu'ils sont tenus de faire une déclaration de patrimoine et que les articles contraires à cette disposition qu'ils ont inscrits dans la loi organique de l'Assemblée nationale ne sont pas conformes à la Constitution. Un député note cependant qu'ils ne s'exécuteront pas tant que le Président de la République n'aura pas publié un décret d'application. A ce jour, seuls 12 d'entre eux de sont mis en conformité avec la loi, dont le président de l'Assemblée, Jean-Max Rakotomamonjy. S'agissant de l'attribution de 4x4, un député tente de calmer la polémique en expliquant que l'Etat ne fait « qu'avancer le coût de l'achat des véhicules, les députés devront tout rembourser pour le reste de leur mandat. Le prix des 4x4 sera défalqué mensuellement sur leur salaire. L'offre est déjà lancée et on attend. Les voitures des députés déchus reviendront propriété de l'Etat ». Tribune a fait le calcul : compte tenu du temps qui leur reste à siéger dans cette législature et du plafond de 30% de retenue sur salaire fixé par la loi, plus de 5 milliards Ar resteront à la charge de l'Etat. Le site s'étonne que les députés n'aient pas été invités à contracter un emprunt comme le commun des mortels. L'annonce de ces attributions est malvenue, au moment même où l'Etat fait appel à la solidarité nationale et internationale pour venir en aide aux victimes du dernier cyclone, juge le site.

11/02 - Les déclarations de patrimoine en progression. Plusieurs députés ont emboité le pas du Premier ministre Jean Ravelonarivo - qui s'est acquitté de cette obligation peu après sa nomination -, portant le nombre des députés ayant rempli cette formalité à 15. Le président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, a décidé lui-même de s'y soumettre. « Il y eu quelques détails qui devaient être réglés avant de procéder à cette démarche », se justifie-t-il. Midi s'interroge sur la nature de ces « détails » qui ont permis à l'intéressé de s'affranchir de ses obligations durant un an et espère que sa décision incitera ses collègues à le suivre.

05/02 - Le directeur général des douanes, Hajarizaka Raminomanana, lance un appel pour que cessent les interventions et les pressions des opérateurs et de hauts responsables étatiques en vue d'obtenir des exonérations de droits. « Nous demandons à travailler avec indépendance dans le respect strict de la loi pour pouvoir atteindre les objectifs que l'État nous a assignés », déclare-t-il. Depuis quelques années ces mauvaises pratiques ont eu tendance à se généraliser, affectant sérieusement les recettes douanières. Outre les pressions subies, le directeur pointe du doigt les fausses déclarations et les importations illicites. Plus de 2.000 infractions ont été comptabilisées en 2014.

L'Express loue le courage du nouveau DG des douanes, tout juste nommé à ce poste. Son audace à dénoncer les interventions est d'autant plus sidérante qu'il a désigné, sans les nommer, les trois personnes susceptibles de prendre une décision d'exonération de droits et taxes : le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Finances et du Budget. « À l'image du président de la HCC, garant d'une victoire électorale, que tout nouveau Président s'empresse de remplacer, le [poste de] DG de la douane fait aussi l'objet de convoitises à chaque changement de Président. Il est l'assurance d'un business florissant, le pape de tous les fraudeurs et mauvais citoyens. Il n'y a jamais eu de DG de la douane maintenu à son poste quand le Président a changé. Ratsiraka, Zafy, Ravalomanana, Rajoelina avaient chacun leur poulain. Ravalomanana s'est fait remarquer pour en avoir utilisé le plus grand nombre. Les interventions sont ainsi une pratique traditionnelle que ni les infrastructures de contrôle comme le scanner ou Sydonia, ni le code douanier n'a jamais pu endiguer. Elles étaient quasi-systématiques à l'époque de Ratsiraka où les recettes douanières étaient symboliques. Ravalomanana avait tenté de remettre de l'ordre dans ce secteur mais il s'est également servi de la douane pour faire florès dans le cadre de son fameux trois «P». Certains ministères avaient bénéficié d'exonération au profit des sociétés de Ravalomanana et certains produits utilisés par Tiko avaient fait l'objet d'exonération contrairement à d'autres produits concurrents. (...) Si on n'arrive pas à mettre définitivement un frein à ce genre de pratique, on n'atteindra jamais le niveau de recettes douanières et fiscales fixé par les bailleurs de fonds. (...) Si toutes les cargaisons de bois de rose, d'or ou d'autres produits payaient au moins ce qu'elles doivent à la douane, l'État pourrait au moins assurer son fonctionnement sans quémander ailleurs. (...) Le DG des douanes est en fait nommé pour faciliter les transactions frauduleuses au profit du régime [et non pour] assurer le bon fonctionnement d'un appareil qui devrait être le plus puissant générateur de revenus pour l'État ».

- **19/02 Le DG des douanes limogé**. Le conseil des ministres a procédé à d'importants remaniements au sein du ministère des Finances et du budget. Les DG des douanes et des impôts ont été remerciés. *Le Courrier* considère que le DG des douanes, Hajarizaka Raminomanana, a été sanctionné pour avoir dénoncé publiquement les pressions exercées sur ses services par les ministres et responsables politiques.
- **07/02 L'enrichissement illicite reste impuni, selon le dernier bilan du Bianco**. Moins d'une dizaine d'investigations sont actuellement en cours. « *Le Bianco et le tribunal ont chacun leur manière de lire ce qu'est un enrichissement illicite. (...) Pour le Bianco dès qu'une personne n'arrive pas à expliquer et à prouver l'origine de ses biens, c'est de l'enrichissement illicite. Ce dernier ne devrait pas non plus concerner seulement l'autorité publique », souligne un conseiller. Cette différence d'interprétation de la loi sur l'enrichissement illicite ne constitue pourtant pas le seul obstacle pour le Bianco, qui déplore de ne pas pouvoir disposer d'un service de renseignement efficace. Madagascar n'est pas parvenu à atteindre ses objectifs en matière d'indice de perception de la corruption (IPC).*
- 11/02 Détournement de fonds au sein du ministère de l'Environnement : 6 mois de prison ferme pour l'ancien secrétaire général et la personne responsable des marchés publics durant la Transition. Les autres personnes entendues dans cette affaire ont été relaxées au bénéfice du doute. Le montant des fonds détournés, du moins ceux prouvés, s'élève à 544 millions Ar. Ces fonds proviennent de recettes versées par les opérateurs économiques de bois de rose qui avaient obtenu des exemptions d'exportation. L'affaire a été traitée par le Bianco puis par la chaîne pénale anti-corruption avant d'être transmise à la Justice. L'ancien secrétaire avait été placé sous mandat de dépôt à Antanimora fin 2014. Pour les observateurs, la condamnation paraît anormalement légère par rapport aux montants détournés.

Des responsables de l'université de Toliara épinglés par le Bianco. Ils sont accusés d'avoir falsifié les notes de de certains candidats aux examens. Ils sont accusés de corruption, d'abus de fonction et de faux et usage de faux. Le dossier a été transmis à la Justice.

- 21/02 Trafics et corruption Le Premier ministre hausser le ton et décrète la tolérance zéro à l'occasion de réunions portant sur la réforme de la politique de lutte contre la corruption. « La corruption et les interventions ne seront plus tolérées, ni tolérables », tonne-t-il. Des rencontres ont été programmées avec toutes les institutions concernées par ce fléau. La Justice et la Douane ont ouvert le bal et ont été tout particulièrement réprimandées. « Il est inacceptable que les personnes impliquées dans les trafics de bois de rose, de crimes ou de kidnapping échappent aux sanctions et retrouvent la liberté en un temps record », interpelle le général Ravelonarivo, qui confirme son intention de muter les fonctionnaires en fonction dans les zones et secteurs « sensibles ». Les responsables des Domaines et des Forces de l'ordre ont également été reçus. A ces dernières, le Premier ministre a rappelé que le développement économique exige des changements de comportement : « C'est la révolution des mentalités que nous recherchons, dit-il, il ne faut pas confondre les Forces de l'ordre avec ceux qui font des attaques à main armée et des enlèvements, arrêtons les enquêtes tendancieuses et les diverses interventions, tout le monde doit adopter de nouvelles méthodes, il faut arrêter le népotisme. Les enquêtes doivent être menées en respectant la dignité des personnes, les personnes enquêtées doivent bénéficier totalement de la présomption d'innocence. Le Bianco ne doit pas être une machine à terrifier ». Pour L'Express, les remontrances du Premier ministre pourraient être les conséquences du rapport particulièrement sévère d'une délégation du FMI rencontré tout récemment.
- 25/02 Les autorités s'apprêtent à donner un coup de pied dans la fourmilière de la fonction publique avec l'aide de la biométrie. Un recensement biométrique auquel va collaborer l'UE avec relevés d'empreintes digitales, permettra d'ici six mois de comptabiliser précisément le nombre de fonctionnaires. 10.000 fonctionnaires seraient considérés par l'administration comme « fantômes ». Ils ne travaillent plus dans les ministères mais continueraient de percevoir leur traitement. Parmi eux sont même dénombrées des agents décédés, dont les proches n'ont pas fait de déclaration aux autorités compétentes. Ce seraient ainsi quelques 300.000 millions Ar par mois qui sont dépensés depuis 2009 par le Trésor pour des charges salariales qui n'ont pas lieu d'exister. La fonction publique comptait 124.000 fonctionnaires en 2006 et près de 165.000 aujourd'hui.
- **26/02 Vindicte populaire : à Vohipeno, un présumé violeur est exécuté en public**. L'homme de 33 ans était suspecté d'inceste. Le présumé coupable avait été arrêté mais faute de plaignant, l'affaire aurait été classée et l'homme relâché. La décision a déplu aux chefs coutumiers qui auraient ordonné aux habitants de « juger » l'homme. Les responsables locaux et la gendarmerie n'ont pu s'opposer à sa mise à mort. Une enquête a été ouverte. La presse de sit préoccupée de la généralisation et de la banalisation de tels actes. En 2014, plus de 20 cas ont été recensés par les forces de l'ordre.

► Traite des personnes, conditions de travail

07/02 - Entreprises franches: l'État peine à faire appliquer le code du travail. Le ministère de la Fonction publique et du travail se déclare impuissant à prendre les mesures appropriées. Les investisseurs font la loi et refusent l'accès des locaux aux inspecteurs. Le ministre lui-même a rencontré des difficultés et a dû se faire accompagner par la gendarmerie pour visiter une usine occupant 120 personnes établie à Ivato. Des Chinois accusés de séquestration et de non-respect de la législation du travail dans une entreprise franche ont été menacés d'expulsion mais par crainte de perdre leur emploi, les employés sont intervenus pour s'y opposer. Les employeurs ont dû signer un engagement à respecter le code du travail et à se soumettre à un suivi rigoureux.

Insécurité

04/02 - Les kidnappings à répétition inquiètent les opérateurs économiques, note RFI.3 Ces derniers mois les enlèvements ou tentatives d'enlèvement se sont multipliés dans les grandes villes. Les victimes sont des chefs d'entreprises fortunés, issus la plupart du temps des communautés indo-pakistanaises. Leurs ravisseurs exigent de fortes rancons. Le dernier cas en date est un opérateur franco-malgache, Goulam Razaali, enlevé chez lui pour la deuxième fois. C'est un chef d'entreprise connu des milieux d'affaires et des milieux diplomatiques puisqu'il est aussi consul honoraire de Corée du Sud à Madagascar. En 2012 il avait déjà été enlevé et libéré contre le paiement d'une rançon. Trois hommes armés de kalachnikov ont à nouveau fait irruption dans sa propriété pour l'emmener dans un lieu inconnu. Trois jours avant à Toamasina, c'est un opérateur d'origine chinoise qui échappait de justesse à un enlèvement. Son gardien a été tué dans l'accrochage. « Les gouvernants doivent se rendre compte de la situation et faire quelque chose ! » S'insurge un entrepreneur du bâtiment qui dit être « armé jusqu'aux dents depuis trois ans ». « Il y a un laisser-faire de la part de l'Etat », accuse un autre chef d'entreprise qui soupçonne les forces de l'ordre d'être complices de ce nouveau business du kidnapping. Joint par RFI, le ministre de la Sécurité publique, Blaise Randimbisoa, ne nie pas la présence de brebis galeuses parmi ses éléments: « Nous sommes en train d'enquêter sur cela, assure-t-il, et il n'y aura pas de tolérance ». Il réclame la coopération de tous. Mais aujourd'hui la défiance est telle que bien souvent les familles des victimes préfèrent écarter la police et négocier directement avec les ravisseurs, sans jamais porter plainte. D'autant que quiconque porte plainte doit payer tous les frais inhérents : frais de déplacement des éléments de force de l'ordre, crédits de téléphone, repas... Tribune revient sur le climat d'insécurité, en rappelant que pour le ministre de la Sécurité intérieure, Blaise Randimbisoa, « l'explosion des actes de banditisme est due à la corruption », qui va jusqu'à s'infiltrer au sein des forces de l'ordre, dont certains éléments sont accusés par l'opinion de complicité avec les malfaiteurs auxquels ils fourniraient des armes.

06/02 - La sécurité des diplomates en question. Le « dialogue politique » entre les pays européens représentés à Madagascar et l'État malgache qui se tient ce jour ne pourra pas éluder la question de la sécurité de leurs représentants après l'enlèvement de Goulam Razaali, consul de Corée du Sud et opérateur économique très connu. Le pouvoir ne semble pas attacher une grande importance à cette affaire alors que Madagascar est signataire de la Convention de Vienne garantissant, entre autres, la sécurité des diplomates. La ministre des Affaires étrangères, Béatrice Atallah, s'est contentée de déclarer qu'elle avait fait le nécessaire pour retrouver le consul. La multiplication des rapts de personnalités étrangères, ces derniers temps, met en péril les investissements et hypothèque les projets de développement soutenus par les pays européens, estiment plusieurs médias.

04/02 - Différentes formes d'insécurité dénoncées par le secteur bancaire. Les banques et leurs clients deviennent de plus en plus la cible des attaques à main armée mais l'insécurité juridique provoque également de l'inquiétude. Pour preuve, selon le secteur, le récent emprisonnement jugé abusif d'un gestionnaire de compte d'une banque locale, suite à une affaire de fraude dont a été victime une société sud-coréenne. Le constat fait également référence à des actes ou des tentatives d'extorsion de fonds à travers des virements ou des retraits illégaux dont les procédures judiciaires tardent à aboutir. Il est question aussi de difficultés pour les établissements financiers à recouvrer des créances, suite par exemple à des défauts de paiement d'échéance de crédits. « *Pour de nombreux cas, l'actionnement des garanties se heurte à des blocages* », déplore un banquier. L'insécurité judiciaire constitue un problème majeur pour nombre de secteurs, déplore le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM).

07/02 - Braquage et kidnapping : 3 éléments du GSIS arrêtés. Trois hommes du Groupe de Sécurité et d'Intervention Spéciale (GSIS) de la Gendarmerie nationale ont été arrêtés à Moramanga. Ils sont soupcon-

_

³ Voir aussi Blog Justmad - http://p9.storage.canalblog.com/96/99/448497/102144804.pdf

nés d'avoir participé au braquage et au rapt d'un opérateur de girofle à Toamasina. Selon *Ma-TV*, l'un d'entre eux serait le garde du corps d'une haute personnalité. Les suspects auraient également mis en cause un officier supérieur et un conseiller de la Primature.

- 11/02 Deuxième vague d'arrestation de membres du GSIS par des éléments de la Brigade criminelle de la police nationale. Des coups de feu ont été entendus sur les lieux. Le domicile d'un ancien conseiller auprès de la Primature a été l'objet de perquisitions. Cette intervention fait suite à l'arrestation par les policiers de trois gendarmes du GSIS. Tous les gendarmes arrêtés sont soupçonnés d'avoir participé au braquage et au rapt d'un célèbre opérateur économique de girofle à Toamasina. Près de 170 millions Ar ont été découverts dans la voiture des premiers gendarmes arrêtés. Le GSIS est composé d'une centaine d'éléments considérés comme les élites de la Gendarmerie. Ils sont surtout affectés à la protection des hautes personnalités et se voient confiées des missions jugées délicates.
- 16/02 Après avoir été entendus par le parquet concernant l'affaire du rapt et de vol à Toamasina, trois gendarmes du GSIS dont un officier supérieur, ont été placés sous mandat de dépôt à Tsiafahy. Quatre autres civils ont été placés à Antanimora. Un autre officier supérieur a été mise en détention préventive à la maison de force de Tsiafahy. D'autres gendarmes ainsi qu'un individu ayant fréquenté l'entourage d'une personnalité politique sont encore dans le collimateur des limiers de la police criminelle. La Vérité se demande si ces kidnappings et rackets en série, mettant en cause des éléments des forces de l'ordre, ne sont pas destinés à constituer un trésor de guerre en vue d'une opération de déstabilisation politique. Un présumé trafic de cocaïne et de girofle, mettant en cause un député, serait à l'origine du kidnapping incriminant des éléments de la Gendarmerie nationale, selon Ma-TV.
- **09/02 Le consul de la Corée du Sud relâché**. Sa libération coïncide avec l'arrestation à Moramanga de trois gendarmes du Groupe de Sécurité et d'Interventions Spéciales. Une rançon aurait été versée.
- 19/02 Un jeune ressortissant français d'origine indo-pakistanaise (karana) enlevé à la sortie du collège français de Toliara. L'enfant, âgé de 12 ans, est le fils du propriétaire d'une quincaillerie. Les kidnappeurs ont exigé une rancon de 1 milliard Ar à sa famille. Les « autorités malgaches et françaises sont pleinement mobilisées sur l'enlèvement », rassure l'ambassade de France L'ambassadeur François Goldblatt a fait savoir qu'avec cet enlèvement « trop de lignes rouges ont été franchies ». Il s'agit du énième kidnapping contre demande de rançon ciblant des étrangers mais aussi des nationaux considérés comme riches, note Tribune. Le porte-parole de la police nationale ne cesse de déplorer l'absence de dépôt de plainte de la part des familles qui préfèrent régler à leur façon ces affaires, suspectant l'implication des forces de l'ordre comme en ont apporté la preuve de récents kidnappings. Elles estiment également ne pas pouvoir compter sur une justice inefficace et corrompue. La psychose qui se repend dans la population est encore aggravée par des rumeurs persistantes de vols d'enfants motivés pour d'autres raison que des demandes de rançon. Le collégien a été finalement libéré par ses ravisseurs. Quatre négociateurs français dépêchés par le Quai d'Orsay ont été étroitement associés aux recherches. La compagnie territoriale de gendarmerie et la section des recherches criminelles de Toliara ont été dessaisies au profit de la police. Neuf suspects ont été arrêtés et l'ambassade de France affirme que ses services disposent de nombreux indices, collectés depuis de longues années, qui permettront de retrouver les coupables qui ont pu s'enfuir avec la rançon de 35 millions Ar (près de 11.000 euros). Pour l'ambassade de France, La justice française sera systématiquement saisie en cas de nouveau kidnapping. Depuis 2009, 20 à 30 ressortissants français ont été victimes de kidnapping en contrepartie de rançon. La France envisage de mettre en place un projet « stop enlèvement » en partenariat avec la gendarmerie malgache. L'ambassadeur a révélé que parmi les suspects figurent de hauts responsables du pays. C'est tout un réseau incluant aussi bien les forces de l'ordre que la Justice qui serait concerné. « Voilà donc les forces de l'ordre qui essuient un véritable affront national, n'accomplissant leur devoir que lorsque des forces étrangères viennent leur couper l'herbe sous les pieds, malgré les appels incessants des médias », écrit L'Express.

Les kidnappings en série dont ont été victimes les opérateurs économiques plongent le secteur dans la psychose. Nombre d'entre eux ont décidé de recourir à des agents de protection rapprochée pour eux-mêmes et pour leurs proches. L'insécurité nuit gravement à l'image du pays auprès des investisseurs et du secteur du tourisme, note *L'Express*. Pour *Tribune*, l'insécurité grandissante retarde le déblocage des fonds de la part de la communauté internationale.

24/02 - Le quotidien *Le Parisien* livre des informations sur le lynchage de deux étrangers à Nosy-Be en octobre 2014. Selon le média français, ce sont des proches des deux victimes qui auraient été visés. Elles seraient impliquées notamment dans le commerce illicite de pierres précieuses. L'une des deux victimes, Roberto Gianfala, se serait lancé dans ce commerce par l'intermédiaire de la société d'un ami, Thierry Wins. Ce dernier travaillait avec un bijoutier dénommé Fred. Ce sont ces personnes, Thierry et Fred, qui auraient été visés par la foule. Mais Thierry Wins aurait accusé Sébastien Judalet, la seconde victime, d'être impliqué sans aucun fondement dans le rapt d'un l'enfant, présenté comme le mobile du lynchage. Les ac-

cusations de pédophilie ou de trafic d'organes ont été jugées totalement infondées par la justice française. Les deux victimes auraient été des boucs-émissaires. La foule a été incitée par le sénateur Joseph Yoland à pratiquer une vengeance populaire. Ce dernier, un temps incarcéré pour « incitation au trouble à l'ordre public », avait lancé un appel à massacrer des étrangers sur une radio locale. « Joseph Yoland voulait récupérer des parts de mon périmètre minier », aurait déclaré Thierry Wins. Ce dernier se cacherait dans le nord de Madagascar tandis que le bijoutier Fred se serait enfui de l'île par la mer. Pour le Français rescapé, « dans cette affaire on nage en eaux troubles ». Selon lui « personne ne sera jugé, et on laissera crever quelques sous-fifres en prison ». Une minorité d'expatriés est impliquée dans de nombreux trafics dans plusieurs secteurs touristiques de Madagascar et il n'est pas rare que leur comportement donne lieu à de violents règlements de compte, fait-on remarquer.

12/02 - Le SeFaFi juge sévèrement l'opération « coup d'arrêt » ⁴. « Dans le cadre de l'opération « coup d'arrêt », la répression des vols de bœufs dans le Sud a officiellement provoqué la mort de 573 personnes, dont 445 dahalo, 115 citoyens et 13 forces de l'ordre. Nul ne sait si d'honnêtes citoyens n'ont pas été pris pour des dahalo, dans quelles conditions ils ont été tués et quels dédommagements ont reçu leurs familles. Le nombre élevé de victimes civiles et militaires témoigne de l'amateurisme des opérations militaires, et de l'indifférence générale à la mort de concitoyens », dénonce l'Observatoire de la vie publique.

13/02 - Reprise des attaques de dahalo à Betroka. Cinq morts dont trois gendarmes lors d'une poursuite engagée après l'assaut donné par une cinquantaine d'individus lourdement armés. Deux gendarmes sont portés disparus. Des renforts ont été dépêchés depuis Taolagnaro. 3.000 dahalo repentis se sont portés volontaires pour ratisser la chaine de montagnes ou les malfaiteurs ont trouvé refuge. On signale également la reprise de l'insécurité sur certains axes routiers du Sud. Trente corps de dahalo ont été retrouvés plusieurs jours après sur le champ de bataille. Certaines dépouilles, méconnaissables, ont été dévorées par des rongeurs ou des chiens errants.

16/02 - L'armée lance une opération spéciale dans de district Betroka avec pour objectif de neutraliser le chef dahalo Revato qui défie les forces de l'ordre depuis plusieurs mois. « Il est très mobile, il terrorise les villages où il passe », explique le lieutenant-colonel Théodule Ranaivoarison qui dirige la gendarmerie dans la région Anosy. « A l'origine, c'est un simple éleveur, ajoute une source. Aujourd'hui, il reçoit des commandes, il vole et il revend ». Revato est en quelque sorte le nouveau Remenabila, célèbre chef dahalo, « ennemi public numéro 1 » en 2012 lorsque ses hommes avaient tué une dizaine de gendarmes. Remenabila serait mort quelques mois plus tard. Il aurait succombé à ses blessures après un accrochage avec les forces de l'ordre.

21/02 - Cinquante dahalo dans le collimateur de la gendarmerie dans la région de Betroka. 80 militaires ont été dépêchés sur place pour les traquer dans une zone d'une centaine d'hectares consacrées à la culture de chanvre indien. L'opération, qui touche 10 villages dispersés le long de la chaîne de l'Anosy, pourrait prendre plusieurs mois. Ce raid fait suite à la fusillade meurtrière dans laquelle quatre gendarmes ont trouvé la mort. Du côté d'Amboasary-Sud, des gendarmes prêts à engager le combat, marchent sur la zone. Près de 1.800 villageois armés sont venus leur prêter main forte.

16/02 - Pour l'APOI, le Grand Sud est à nouveau au bord de la guerre civile. Malgré les annonces du précédent gouvernement, la guerre que se livrent éleveurs de bétails et forces de l'ordre contre les dahalo fait encore chaque jour son lot de victimes. Les témoignages recueillis sur place contredisent la version officielle : le Grand Sud n'a pas retrouvé le calme après la spectaculaire « reddition » et l'amnistie de 4.000 dahalo. La région, en proie à une famine sévère depuis le début de l'année, qui découle de la sécheresse issue de la déforestation globale du pays, regorge de milliers de villageois prêts à tout pour survivre. Une situation confuse continue de régner. Les villageois deviennent voleurs, les voleurs deviennent notables, lesquels jouent de leur influence en haut lieu afin d'avoir la voie libre pour tous leurs trafics. Des trafics en tous genres organisés et protégés, y compris par d'obscurs gradés. Un chaos dont font les frais les forces de l'ordre dépêchées sur place, sous-équipées et mal préparées. L'analyse de l'Agence de presse rejoint le constat de Mgr Vincent Rakotozafy, évêque de Taolagnaro, qui, dans Lacroa de Madagascar, évoque une situation explosive.

25/02 - Vol de 200 tenues de combat au camp du CAPSAT. Sur les 12 militaires traduits devant le parquet, 4 ont été jetés en prison avec une receleuse. Selon leurs déclarations, ces treillis ont été vendus à des militaires. Des investigations menées par la gendarmerie révèlent néanmoins qu'une partie est vendue sur le marché noir.

⁴ Cf. Blog Justmad - http://p7.storage.canalblog.com/73/54/448497/102137015.pdf

27/02 - Terrorisme : « L'Est de Madagascar surveillé par le FBI », titre Midi. Pour le quotidien, Madagascar, de par sa situation géographique, la porosité de ses frontières et la facilité avec laquelle les étrangers peuvent séjourner dans le pays, risque de ne pas rester très longtemps en dehors de la liste des pays menacés par des menées djihadistes. En février 2006, déjà, Jamal Khalifa, beau-frère de Ben Laden, a été assassiné dans le Sud. Son identité et son appartenance n'ont été connues qu'une fois décédé. Il se faisait passer pour un simple touriste mais avait investi dans un grand périmètre minier du Sud pour le blanchiment de capitaux. Depuis, le FBI aurait renforcé sa présence, notamment sur la partie Est de l'île et dans le secteur de Maintirano, à l'Ouest. La prolifération rapide d'écoles coraniques dans ces zones attirerait l'attention des agents de renseignements.

Médias

13/02 - Liberté de la presse : Madagascar progresse et se trouve au 64ème rang sur 180 dans le classement 2015 de RSF. La Grande lle gagne ainsi 17 places. Une amélioration attribuée notamment à « la transition démocratique opérée avec l'élection de Hery Rajaonarimampianina et au départ du ministre de l'Information » de la Transition. Une évolution positive saluée, « même si des sujets restent tabous, notamment les monopoles économiques d'acteurs politiques de premier plan ». APOI rappelle qu'en juillet 2014 deux journalistes de la presse écrite ont été emprisonnés sous la pression du ministre de l'Environnement suite à la publication d'une lettre de lecteurs qui dénonçait le trafic de bois de rose. Maurice comme le Mozambique et les Seychelles se placent derrière la Grande lle tandis que les Comores font mieux. En 2009, Madagascar avait été classé au 134ème rang sur 170 pays.

ÉCONOMIE - SOCIAL

Calamités

02/02 - Une grande sécheresse menace la sécurité alimentaire de centaines de milliers de personnes dans le Sud. Il s'agit de la sécheresse la plus grave depuis six ans. Dans le district de Bekily, considéré comme le grenier de la région Androy, les habitants ont réduit leur alimentation à un repas par jour composé uniquement de manioc. Certains se nourrissent de fruits de cactus rouge pas encore mûrs. D'autres aussi commencent à consommer les semences de la prochaine saison agricole. Sur les marchés, les prix des produits de base ont doublé, le bidon d'eau de 20 litres est passé de 400 à 1 000 Ar. La sécheresse a poussé près de 3.000 personnes à fuir leur habitation. 103 personnes auraient trouvé la mort, toutes causes confondues mais « par honte, les familles dissimulent la vraie cause de la mort de leurs proches », reconnaissent les autorités du Sud ; ce qui rend difficile l'évaluation du nombre de victimes. Toutes les communes des districts d'Ambovombe et de Bekily ainsi que la majorité à de celles de Beloha, Tsihombe et Ampanihy sont concernées. La situation est critique, l'aide humanitaire commence à s'organiser. « On se prépare à une situation très difficile », déclare le responsable régional du PAM. L'organisation a entamé des distributions de vivres sur des chantiers de travail. En dépit de son caractère déjà très critique, la situation pourrait encore empiré. En effet, la FAO a indiqué que l'île pourrait encore être à la merci d'une invasion de criquets en cas d'interruption de son programme de lutte antiacridienne.

Commentaire de L'Express: « La population est au bord de la famine et au lieu de chercher une solution rapide et durable, les autorités se contentent de parer au plus urgent en apportant des vivres tout en soulignant bien qu'elles viennent du Président de la République dont le nom a été bien appris et prononcé par les bénéficiaires. (...) La famine comme l'inondation constitue des opportunités divines pour montrer la présence de l'État et des politiciens dont le seul projet de société est la charité. Le Sud a beau être débarrassé de ses fameux dahalo, il n'est pourtant pas sorti de l'auberge. Et il est difficile de faire le choix entre les deux étant donné que l'issue est la même. Il faut toujours faire face, bon an mal an depuis plus d'un demi-siècle, à une sécheresse chronique et un manque de nourriture dévastateur. Le pire est que ce sont les médias étrangers qui tirent la sonnette d'alarme. Des chaînes internationales ont diffusé des reportages alarmants avant que les autorités réagissent en apportant des secours d'urgence. Des centaines de tonnes de riz et d'autres produits de première nécessité ont été remis aux « sinistrés » du Sud. A se demander s'il n'était pas possible d'anticiper le drame au lieu de le subir à tous les coups. En tous cas, cette situation offre un spectacle eau...bscène entre les caprices des députés de se faire doter coûte que coûte d'un 4×4 aux frais de l'État et le drame vécu par la population du Sud et d'ailleurs. Un minimum de décence s'impose. (...) Quand on sait que Madagascar avait projeté de vendre de l'eau à l'Arabie Saoudite en 2010-2011 on se demande si le procédé qui était prévu à cet effet ne pourrait pas sauver le Sud ».

06/02 - L'UE alloue une aide d'urgence de 3 millions d'euros en faveur des victimes des inondations dans trois pays d'Afrique Australe dont Madagascar. Ces trois pays sont gravement touchés par des inondations qui ont provoqué des déplacements de population, détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux, des routes et d'autres infrastructures socioéconomiques, engendrant des besoins importants en termes

de réhabilitation et de reconstruction. « *Nous allons soutenir les personnes les plus vulnérables, ceux qui ont tout perdu* », déclare le Commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises. Ce financement vise les besoins immédiats des victimes de ces inondations, tels que le logement, la nourriture, l'eau potable, des soins de santé. Il devra appuyer des initiatives permettant d'améliorer les conditions d'hygiène et de prévenir des épidémies. A Madagascar, la tempête tropicale Chedza a laissé derrière elle plus de 130.000 sinistrés dont environ 20.500 déplacés dont 16.900 à Antananarivo. Le financement de l'UE va également contribuer à prévenir la propagation de maladies en raison de la stagnation de l'eau dans les zones touchées, notamment dans la capitale. Cet appui sera mis en œuvre par des ONG, des agences onusiennes et la Croix- Rouge. Compte tenu de l'urgence de certains travaux, l'UE a décidé d'agir directement sue le terrain, en traitant avec des entreprises de travaux publics comme la société Colas.

Le BNGRC annonce que 260.000 dollars ont été dépensés pour venir en aide aux sinistrés du cyclone Chedza et que ses ressources sont épuisées.

07/02 - « Famine », le mot indésirable ou « inapproprié », titre Tribune. « Alors que les habitants du Sud en sont réduits à manger des cactus et du tamarin mélangés avec de la cendre, les hauts responsables étatiques et les grandes organisations mondiales se cassent la tête pour trouver la « terminologie adéquate ». L'essentiel est d'éviter le mot « famine » et tout le monde s'y met, « les conditions ne sont pas encore remplies pour déclarer une situation de famine ». L'audiovisuelle publique, les porte-parole de l'Etat comme le BNGRC, la FAO et le PAM se relayent pour donner des explications farfelues sur la vraie définition de la famine. (...) Selon leur explication savante donc, près de 200.000 personnes dans le grand Sud sont touchées par une « grande insécurité alimentaire ». « Et les centaines de morts ne sont pas dus à la famine mais à des maladies, notamment un paludisme sévère en raison de la faiblesse du système immunitaire due au manque de nourriture ».

09/02 - La famine qui sévit dans le Sud amène 54.000 des 100.000 élèves à abandonner l'école, selon le ministère de tutelle. « Quand il n'y a rien à manger, les parents envoient les enfants à trouver de quoi manger. De ce fait, ils sèchent les cours », explique le ministre Paul Rabary. Le ministère mise sur le programme de cantines scolaires, en partenariat avec le PAM, pour ramener ces élèves en classe. La santé de ces populations devient également préoccupante, selon le ministre Lalatina Andriamanarivo qui annonce avoir envoyé des médecins dans le Sud pour traiter le paludisme et distribuer des moustiquaires.

10/02 - Des chantiers HIMO pour effacer le passage de la tempête tropicale Chedza mi-janvier. « La situation dans la capitale est extrêmement préoccupante, car beaucoup de quartiers se trouvent dans des zones qui sont facilement inondées, et qui concentrent les couches les plus défavorisés de la population » explique Coralie Gevers, représentante résidente de la Banque mondiale. « Les inondations risquent de favoriser la contamination des points d'eau, et donc la propagation des épidémies ». Près de 20.000 personnes ont été déplacées, en grande majorité dans les bas quartiers d'Antananarivo. Des chantiers communautaires à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ont commencé à être organisés immédiatement selon la méthode « Argent contre travail » (ACT), afin d'assainir et de nettoyer les zones sinistrées. La Banque mondiale a débloqué 400.000 dollars dans le cadre du Projet d'urgence de préservation des infrastructures et la réduction de la vulnérabilité. 27 sites de chantiers communautaires sont mis en place et permettront à 4.050 personnes de travailler pendant 20 jours pour un salaire quotidien de 3 000 Ar, à raison de 5 h par jour. 969 salles de classe ont été endommagées par le cyclone, ainsi que 52 centres de santé. La scolarité de 48.000 élèves a été affectée. 24.600 hectares de rizières ont été inondés.

26/02 - Intempéries : manifestation des sinistrés de la capitale contre l'inaction des autorités. Des centaines d'habitants en furie des bas quartiers sont descendus dans la rue et ont organisé des barrages, obligeant les forces de l'ordre à intervenir. Ces quartiers souffrent des inondations depuis deux mois, ils pataugent dans de l'eau insalubre et aucun responsable n'est venu s'enquérir de leur situation, ni n'a pris de mesures pour résoudre leurs problèmes. La situation sanitaire devient préoccupante, avec la montée de l'eau associée aux tonnes d'ordures amoncelées partout dans la capitale, s'alarme *Tribune*. 10 personnes sont décédées en quelques jours du fait des intempéries, écrasées par leur maison ou emportés par les eaux.

23/02 - Le responsable du PAM à Madagascar tire la sonnette d'alarme : les stocks de vivres destinés aux victimes du « kere » dans le Sud et aux cantines scolaires sont en voie d'épuisement. Or, 80% des enfants bénéficiant de la cantine scolaire ravitaillée par le PAM ne mangent qu'à l'école. Pour ses interventions dans le Sud, le PAM assure avoir besoin de près de 3 millions de dollars jusqu'en juin pour venir en aide à 350.000 personnes affectées par la sécheresse. La prochaine récolte risque encore d'être insuffisante en raison de la faiblesse de la pluviométrie. « Quelques 4 millions de personnes dans les zones rurales de Madagascar sont confrontées à la famine, après de faibles pluies, des cyclones et une invasion de criquets qui a ruiné les récoltes », rappelle le PAM.

28/02 - Nouvelles inondations dans la capitale. Plus de 42.000 sinistrés et 22.000 déplacés après des ruptures de digues, selon un bilan provisoire. Des glissements de terrain ont entrainé la mort de 14 personnes. 84 maisons se sont effondrées. Une évacuation générale de plusieurs quartiers a été décidée. Plus de 4.000 ha de rizières ont été détruits. La ministre des Affaires étrangères, Atallah Béatrice, a lancé un appel à la solidarité internationale. Le mauvais entretien des infrastructures d'évacuation des eaux et des protections contre les inondations, les constructions illicites et les remblayages de terrains dans les bas quartiers de la capitale expliquent pour partie ce lourd bilan. La région Alaotra Mangoro est également très touchée. Le mois dernier, la tempête tropicale Chedza avait fait 80 morts.

Ressources minières, pétrolières et halieutiques, question foncière, environnement

03/02 - Un projet de bonne gouvernance minière pour Madagascar lancé en 2009 par la Conférence épiscopale de Madagascar (CEM), et dont le CCFD-Terre Solidaire est partenaire depuis 2014⁵. Améliorer la gouvernance dans l'exploitation des mines, gérer les recettes de manière plus transparente et veiller à ce qu'elles servent au développement, telles sont les ambitions du projet Taratra. Le projet vise à mener une action de plaidover et à renforcer les moyens d'action de la société civile, afin d'éviter le creusement des inégalités sociales, la corruption et les autres fléaux qui accompagnent souvent l'essor de l'activité minière. Ce plaidoyer se révèle d'autant plus important que le Code minier et une loi de 2002 sur les grands investissements miniers s'avèrent très favorables aux intérêts privés. La révision annoncée du Code minier permet à la CEM et à la société civile de prendre part aux débats. En outre, la question foncière vient se greffer à ces enjeux : le système de gestion des terres domaniales est si complexe qu'il rend difficile la compensation des populations expropriées au profit de compagnies minières. Enfin, l'apparition de grands groupes miniers tels que Sherritt International (Canada) et Rio Tinto (anglo-australien) ne sera pas non plus sans conséquences sur la gestion des communes concernées face à des géants qui risquent de leur imposer leur loi. Le projet de plaidoyer Taratra s'articule autour de 4 axes : renforcer les capacités de la société civile à la base et de l'Eglise, afin de demander des comptes aux autorités compétentes, s'assurer de la transparence de la gestion des industries extractives et de la participation de la population dans le suivi de cette gestion, renforcer les capacités des collectivités locales face aux projets miniers, conseiller et assister les populations sur les questions foncières.

05/02 - Flou total sur l'application du Code minier. Depuis 2009, le Code minier n'est plus appliqué et aucune loi n'a été promulguée, ni pour suspendre son application ni pour l'abroger. La suspension des demandes de permis a été décidée en novembre 2010 et la loi suspendue de fait. En juillet 2011 cette suspension a été levée et le ministère des Mines a réceptionné des demandes de permis ou de renouvellement mais sans qu'il n'ait été autorisé à traiter ces dossiers. D'après le ministère des Mines et du Pétrole, le Code minier est en train d'être « *toiletté* » et cela depuis près d'un an. Depuis la suspension du traitement des demandes de permis et/ou de renouvellement, les opérateurs n'ont cessé de s'acquitter des frais d'administration auprès du BCMM. Aux dernières nouvelles, sept permis seront délivrés prochainement. Des exceptions ont cependant été accordées à quelques opérateurs durant la Transition, par décret présidentiel, en l'absence de toute transparence.

20/02 - L'État ouvre le débat sur la révision du code minier. La révision de la redevance et des ristournes, l'octroi de permis et les questions environnementales sont à l'ordre du jour. L'objectif consiste à apporter des modifications au Code de 2004, afin de mieux répondre au contexte et aux contraintes du moment, ainsi qu'aux objectifs du gouvernement. Il s'agit d'améliorer les impacts de l'exploitation des ressources minières sur la vie des populations. Le ministère entend ainsi inclure toutes les parties prenantes dans la confection de ce document. Madagascar ayant souscrit des engagements sur la protection des droits des enfants, cet aspect sera également pris en compte. L'octroi de permis miniers sera également l'un des points importants abordés. Le but est d'écarter les spéculateurs et aventuriers qui accaparent les permis miniers sans faire de travaux. Désormais, chaque permissionnaire sera soumis à un cahier des charges précis. 7.000 dossiers de permis miniers sont en attente au bureau des cadastres miniers. 3.000 d'entre eux sont des renouvellements et des transformations, les 4.000 autres sont des nouvelles demandes.

25/02 - Réforme du code minier - La France veut lever les doutes. Après Robert Yamate, ambassadeur des États-Unis, c'est au tour de François Goldblatt, ambassadeur de France, de s'enquérir auprès du ministre des Mines, Joeli Valérien Lalaharisaina, des intentions du gouvernement. Le diplomate indique avoir voulu connaître le cadre réglementaire ainsi que des points comme les conditions d'exploration et d'exploitation, la sécurité physique et la sécurité des investissements. « On est satisfait des réponses appor-

_

⁵ http://ccfd-terresolidaire.org/projets/afrique/madagascar/un-projet-de-bonne-4909

tées par le ministre et cela nous permettra de rassurer les investisseurs français et de les faire venir à Madagascar », conclut-il. La France souhaitait également obtenir des assurances quant à une éventuelle remise en cause des contrats miniers en cours.

07/02 - La contribution des industries extractives dans les recettes de l'État est à la hausse, selon le rapport EITI 2014 portant sur les exercices fiscaux 2012 et 2013. Le secteur extractif représente 14% des recettes des impôts en 2013, soit le double de l'année précédente. La montée en puissance de la compagnie Ambatovy avec le début des activités d'exportation de nickel et de cobalt explique en grande partie ces statistiques. Au niveau du PIB le poids du secteur est estimé à 2,12%, contre 0,2% en 1011 et 0,7% en 2012. Cinq à six compagnies sur un total de 49 ne se sont pas associées au processus, alors que leur participation à cet engagement gouvernemental est obligatoire. « Soit elles sont récalcitrantes, soit elles ont envoyé leurs dossiers trop tard », explique la secrétaire exécutif de l'EITI, Rajo Daniella Randriafeno. Le ministre des Mines et du pétrole, Joeli Lalaharisaina Valérien, entend remobiliser les différents acteurs concernés et leur rappeler leurs obligations. Près de 43% des investissements directs étrangers (IDE) reçus par Madagascar concernent le secteur extractif. Mais durant les phases de construction des projets QMM et Ambatovy, cette proportion était encore plus grande (86% en 2008). Les produits exportés par le secteur contribueront entre 30 à 60% du revenu national d'exportation dans les années à venir. Les petites mines et les mines artisanales sont nombreuses : un million de personnes environ y travaillent directement, soit par tradition ancestrale soit dans le cadre de « ruées » sur des découvertes nouvelles. Cette activité constitue un complément ou une alternative non négligeable aux insuffisances issues des revenus agricoles pour la survie de leurs occupants.

Madagascar va enclencher le processus de validation auprès de l'EITI en vue d'obtenir le statut de pays conforme d'ici fin 2016. Selon les nouvelles règles de l'EITI, les contrats pétroliers devront désormais être intégrés. Un point noir : l'exploitation et l'exportation illégale d'or. Aucune exportation officielle n'a été enregistrée jusqu'au 1^{er} semestre 2012. A partir de cette date, 150 kg ont malgré tout été déclarés. Le secteur formel va être incité à exploiter cette filière.

- 07/02 Recherche pétrolière : plus de 200 blocs sont encore disponibles en zone marine et 4 en zone terrestre. Chaque bloc s'étend sur 2.000 à 3.000 km². Les attributions doivent se faire par appel d'offre, rappelle le ministre en charges des Ressources stratégiques.
- 11/02 Madagascar revêt une importance majeure dans la production mondiale de terres rares dont la demande explose. La société allemande Tantalus Rare Earths (TER) qui exploite les terres rares d'Ampasindava vient de signer un contrat de vente de sa production à Ressources Shenghe, la société chinois leader mondial du secteur. 30% de sa production seront vendus à cette société à compter de 2016, soit 3.000 tonnes par an. La Chine détient 95% du marché mondial.
- 19/02 La compagnie australienne Malagasy Minerals Ltd (MGY), qui possède une propriété de 1780 km² dans le Sud-Ouest, est en passe de découvrir des gisements de graphite à forte teneur et à grande échelle, facilement accessibles. La compagnie va passer au plus vite à l'évaluation de ce potentiel. Le projet Maniry est situé à 20 km au Sud de la ville d'Ampanihy.
- 03/02 Conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire les 19 et 20 février 2015 à Antananarivo, organisée conjointement par la COI et le gouvernement, avec l'appui du CIRAD et le soutien de l'UE. « Elle présentera à la communauté des bailleurs des projets concrets axés sur le développement agricole de la Grande Ile. (...) La sécurité alimentaire est au cœur des préoccupations de la COI et de ses Etats membres. La vulnérabilité actuelle de l'Indianocéanie en la matière, sa dépendance excessive aux importations et les fluctuations des cours des matières premières expliquent la nécessité de développer activement son autonomie alimentaire en favorisant les complémentarités des économies agricoles sur certaines filières clés. Avec Madagascar, les îles du Sud-ouest de l'océan Indien disposent d'un réservoir naturel de production capable d'assurer la sécurité alimentaire de sa population (90% de la population de la COI) et de contribuer efficacement à l'autonomie alimentaire de l'ensemble de notre région », lit-on dans un communiqué. En mars 2013, une première rencontre a été organisée par la COI à Mahajanga en lien avec le FIDA. Elle a permis « de disposer d'un premier état des lieux de l'agriculture malgache et de ses potentialités ».
- 20/02 Ouverture de la Conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie. Cet évènement d'envergure régionale réunit plus de 150 participants. Après avoir évoqué les potentialités agricoles de la Grande Île, Hery Rajaonarimampianina a proposé un « partenariat gagnant/gagnant » centré sur l'accroissement de la production et la réponse au défi nutritionnel qui, « si nous restions inertes, serait dramatique pour le capital humain du pays ». Le SG de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, a fait part d'un « accord de principe pour un programme de sécurité alimentaire régionale de la COI doté de 18 millions d'euros provenant du 11ème FED » qui sera signé le 4 juin à Bruxelles. Le PDG du CIRAD a mis en valeur les deux

volets de l'action à mener : produire plus, de façon durable et résiliente au changement climatique, et faire porter l'effort sur l'accès effectif aux ressources alimentaires par une politique de régulation des stocks, des prix et des circuits de distribution. 10 projets concrets doivent être retenus en vue de relever un double défi : redonner à Madagascar l'impulsion nécessaire à son secteur agricole et piscicole pour mettre fin à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et créer les conditions de la souveraineté alimentaire de l'Indianocéanie en redonnant à Madagascar sa vocation de « grenier de l'océan Indien ». Madagascar n'utilise actuellement que 3 millions d'ha des 36 millions d'ha de terres arables et la production rizicole n'atteint que 2 tonnes/ha au lieu des 6 tonnes/ha dans les autres pays producteurs. La zone importe chaque année 1,5 million de tonnes de produits alimentaires, pour une valeur de 1,5 milliards d'euros. Selon la FAO, les besoins en importation de riz à Madagascar avoisineraient cette année les 235.000 tonnes contre 363.423 tonnes en 2014 et 410.373 tonnes en 2013.

21/02 - Clôture de la Conférence sur la sécurité alimentaire dans l'océan Indien. Les dix projets qui seront mis en œuvre pour faire de Madagascar le « grenier de l'océan Indien » ont obtenu le soutien financier des bailleurs. Un financement de l'ordre de 690 millions d'euros au niveau régional sera débloqué sur une période de cinq à sept ans. L'annonce a été faite par Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI⁶. Sur ce montant, 49 millions touchent des projets à vocation régionale. 640,5 millions représentent la totalité des appuis des partenaires pour Madagascar en particulier. Sur le plan régional, 18 millions proviennent de l'UE dans le cadre du 11 ème FED. Un autre financement d'un montant de 9 millions, toujours de l'UE, sera alloué dans le cadre de la SADC. D'autres bailleurs vont également apporter leur soutien, tels que le FIDA, la BAD, la Banque mondiale, l'AFD et l'USAID. Les projets devraient prendre appui sur les petits producteurs malgaches. L'intensification de la production, l'amélioration des normes sanitaires et phytosanitaires, la mise en place des structures de stockage comptent parmi les résultats escomptés. La Nation redoute que ces programmes conduisent la Grande lle à faire appel à des multinationales qui bafoueront les intérêts des communautés paysannes et se livreront à l'accaparement des terres.

03/02 - Pour le Collectif Tany, les tous premiers pas du nouveau président ont suscité une profonde inquiétude quant à ses intentions dans le domaine du foncier. Son équipe a lancé des appels insistants aux investisseurs pour occuper les « *18 millions d'ha de terres arables disponibles* ». En juillet 2014, un arrêté a suspendu jusqu'au 31 décembre l'attribution de terrains du domaine privé de l'Etat, titré ou non titré, afin de réaliser un inventaire du domaine privé de l'Etat. La notion de « *réserves foncières* » mise en avant par une responsable du ministère de l'Aménagement du territoire pourrait viser à préparer l'opinion publique à une attribution massive de terrains à des investisseurs nationaux et étrangers. Dès mi-décembre, la promotion des terres auprès des investisseurs a repris. Tany réclame un état de lieux du patrimoine national. Les conflits fonciers, dont certains ont provoqué des expulsions de familles ont continué au cours de l'année. Le Collectif propose un audit complet de tous les titres et certificats fonciers par une structure compétente et indépendante⁷.

18/02 - La nouvelle politique foncière en gestation prévoit de nouvelles dispositions pour l'acquisition de terrains par des étrangers. Des consultations sont en cours en vue de l'élaboration de la nouvelle politique foncière, avec la participation de la FAO. Elles s'appuient sur un document international sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de sécurisation alimentaire nationale. « Le foncier est un levier de développement du pays », rappelle un consultant. Les contrats de location seraient désormais limités à 18 ans, la période pouvant être prolongée à condition que les investisseurs respectent le « business plan » présenté aux autorités. Le projet d'acquisition serait soumis à l'accord du gouvernement. Il est prévu que les communes soient contraintes d'élaborer un schéma d'aménagement permettant d'identifier leurs réserves foncières. Le plan local d'occupation permettra d'identifier les zones déjà occupées et les propriétés non titrées, ce qui devrait éviter les litiges, protéger les ménages et sécuriser les investissements. Les textes en préparation prévoient la redynamisation de la police domaniale, chargé notamment du contrôle des constructions illégales dans des zones inconstructibles. La réforme en gestation aura également pour objectif de lutter contre l'acquisition de terrains domaniaux par des étrangers par l'intermédiaire de prête-noms malgaches. Elle devra enfin s'attacher à éradiquer la corruption qui frappe tout particulièrement l'administration des Domaines.

Un accord de pêche signé avec l'UE pour une valeur de 6,8 millions d'euros sur la période 2015-2018. L'accord autorise 94 bateaux de pêche européens à exercer leur activité à partir de 20 miles marins au-delà des côtes malgaches, évitant ainsi les conflits avec la pêche traditionnelle. La redevance annuelle de 700.000 euros versée par l'UE sera destinée à la consolidation des activités du Centre de surveillance de

⁶ Cf. Interview de Jean-Claude de l'Estrac au micro de RFI : http://www.rfi.fr/emission/20150222-madagascar-jean-claude-estrac-secretaire-general-coi-ocean-indien-comores-seychelles-maurice-reunion

⁷ Cf. Blog Justmad – Communiqué du Collectif Tany: http://p0.storage.canalblog.com/07/12/448497/101961384.pdf

pêche et de l'Agence sanitaire halieutique (ASH), en coopération avec les autres Etats de la COI. L'ASH favorisera le respect des normes sanitaires sur les produits halieutiques et contribuera à la sécurisation des exportations de Madagascar sur les marchés internationaux. De nouvelles actions destinées à la pêche traditionnelle et à la capacité institutionnelle du ministère sont prévues. Les accords signés avec d'autres pays que l'UE et le Japon ne seront pas renouvelés.

26/02 - Pêches et ressources halieutiques dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : la COI renouvelle sa stratégie pour 2015-2020. Avec une production cumulée de 280.000 tonnes par an, le secteur des pêches des pays membres est l'un des moteurs de la croissance. Pourvoyeur d'emplois, il contribue à plus de 5% du PIB régional. En outre, cette filière participe à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. Les représentants du secteur des cinq pays de la COI se sont réunis pour élaborer une nouvelle stratégie, élaborée dans le cadre du programme COI-SmartFish, financé par l'UE. Parmi les axes stratégiques, une meilleure prise en compte des intérêts des pays de la région dans les instances internationales de gestion des ressources halieutiques et de développement du commerce international et le rapprochement des politiques de renforcement des économies halieutiques et aquacoles avec les politiques nationales de sécurité sanitaire et alimentaire. Des pays de la COI encouragent aujourd'hui le développement de flottilles nationales, industrielles et semi-industrielles, ce dont se réjouit le SG de la COI, Jean-Claude de l'Estrac. Le chef de la délégation européenne a rappelé que 25% du thon en conserve importé par l'Europe provient de la région. De fait, cette nouvelle stratégie participera à la consolidation d'un secteur des pêches durable, générateur de croissance, d'emplois et de recettes d'exportation. Néanmoins, les prix des produits de la pêche et de l'aquaculture sont exorbitants pour les ménages Malgaches et les spécialistes continuent de dénoncer le prix d'achat dérisoire du thon, 200 Ar/kg par exemple par les navires européens. Un marché en nette défaveur des îles contre lequel Marc Ravalomanana s'était insurgé en son temps.

14/02 - L'objectif « zéro déforestation » d'ici à 2030 fixé l'an dernier à New York sera difficile à tenir au niveau mondial. Les Etats ont d'immenses progrès à faire. Madagascar et le Nigeria se situent en queue de classement. 130 gouvernements, entreprises et ONG ont souscrit cet engagement en septembre 2014 lors du Sommet sur le climat organisé au siège de l'ONU. 50 Etats, 250 entreprises et 150 investisseurs, dont les politiques de développement ont un impact fort sur ces forêts, sont appelés à agir pour stopper le recul de ces puits de carbone. Parmi les 25 pays qui abritent à eux seuls 90 % de ce patrimoine vert, la Colombie, le Brésil et le Pérou sont les rares bons élèves avec une note de 4 sur 5. Hors Amérique latine, les scores sont bien plus faibles. Madagascar et le Nigeria se situent en queue de classement avec une note de 2 chacun. Du côté des pays importateurs et transformateurs des matières de base tirées de la conversion, souvent illégale, des surfaces forestières en terres agricoles, beaucoup reste à faire également. A commencer par la Chine, notée 2 sur 5 car responsable de l'importation de plus de 22 % de la valeur globale des marchandises à risque pour les forêts.

▶ Trafic de bois précieux et de ressources naturelles

03/02 - Interpol saisi par les autorités de l'affaire du cargo Min Feng battant pavillon panaméen localisé dans la ZEE de Madagascar, à 10km au large de Ste Marie. Ce bateau avait éteint sa balise pour ne pas pouvoir être détecté par les radars. L'alerte avait été donnée par l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Le navire est suspecté de transporter des rondins de bois de rose issus des mouvements de stocks de la côte Nord-est. Vedettes et hélicoptères ont été mobilisés pour participer à sa poursuite. Un suivi satellitaire a été organisé avec le concours de partenaires techniques et financiers. La CITES a été informée de la situation. D'après l'AVG, des échanges de tirs se seraient produits entre le cargo Min Feng, stationné à 20 km des côtes de Ste Marie, et les forces de l'ordre.

07/02 - Le Ming Feng s'éloigne progressivement des côtes malgaches. Les efforts déployés pour l'arraisonner ont échoué. L'Alliance Voahary Gasy déplore le manque de coordination et de communication dans la gestion de ce dossier. *Tribune* rappelle que ce sont des photos prises par des touristes et postés sur les réseaux sociaux qui ont alerté les autorités sur la présence et les activités suspectes du cargo. Sur toute la côte entre Soanierana-Ivongo et Mananara-Nord, les autorités locales, sans moyens, ne peuvent que regarder les pirogues qui font la navette entre les côtes et les bateaux stationnés au large. L'AVG fait appel à l'Etat pour débloquer les moyens nécessaires aux autorités locales. Reste à savoir si tous les hauts responsables étatiques ont intérêt à faire cesser ce trafic, s'interroge le site.

04/02 - La Vérité demande à la Justice d'enquêter sur Jean-Pierre Laisoa dit Jaovato, député indépendant d'Antalaha, soupçonné avec insistance d'être impliqué dans les trafics de bois de rose. Dans un dossier publié fin janvier, le quotidien Le Monde confirme ces suspicions. L'intéressé est également accusé d'utiliser sa fortune personnelle pour acheter des votes au sein de l'Assemblée nationale. Le quotidien rappelle que Jean-Pierre Laisoa est considéré comme le principal artisan de la victoire du candidat Hery Rajaonarimampianina à la présidentielle de décembre 2013.

- 09/02 Quatre membres d'équipage du cargo chinois Min Tai Leng, arraisonné à Mangabe Maroantsetra mi-janvier ont été placés sous mandat dépôt à Toamasina. Le commandant de bord figure parmi ces prévenus jetés en prison. Quatre autres marins attendent leur comparution.
- 09/02 « Tous les dirigeants établis dans la partie Est de Madagascar, jusqu'à Ste Marie seront remplacés dans peu de temps », annonce le Premier ministre Jean Ravelonarivo, au micro de RFI. Il ajoute : « « Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas eu d'arrestations jusqu'à maintenant. Mais ça c'était avant. Nous allons voir ce qui va se passer. Des mesures ont déjà été prises ». Il annonce par ailleurs le déblocage d'un appui financier d'un montant de 4,2 millions de dollars de la part de la Banque mondiale, pour mettre fin à ce fléau. Selon Ma-TV, une trentaine de personnes, des responsables de l'administration publique de l'Est seraient actuellement sur la sellette.
- 13/02 A l'occasion de son discours de mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat, Jean Ravelonarivo réaffirme sa volonté d'opérer une guerre sans merci contre les auteurs de trafics de bois de rose. « Le gouvernement appliquera la tolérance zéro », déclare-t-il. Les responsables des régions concernées seront remplacés et un tribunal spécial mis en place, a-t-il notamment indiqué. Le conseil des ministres a limogé les directeurs régionaux de l'Environnement et des forêts des deux régions du Nord-Est, les plus concernées par le trafic. Mais plusieurs sources indiquent que les exploitations illicites reprennent de plus belle. D'après les estimations de la société civile, 3.000 tonnes de bois de rose ont été embarquées clandestinement en l'espace de deux semaines. De nombreux bûcherons munis de haches et de corde auraient investi plusieurs villages de la côte Nord-Est, attendant le moment propice pour s'enfoncer dans les forêts et couper du bois. Les forces de l'ordre se plaignent d'un manque de moyens. Jean Ravelonarivo a annoncé le retour au pays des bois saisis à l'étranger et la vente d'ici la fin de l'année des stocks saisis, suivant les procédures légales en vigueur. Un opérateur étranger va être sélectionné pour réaliser l'inventaire et le marquage des stocks saisis. La Banque mondiale alloue une enveloppe de plus de 4 millions de dollars. Le gouvernement américain a promis son appui.
- 03/02 Un réseau mafieux de trafics de tortues mis à nu par la gendarmerie. Trois Chinois pris avec 200 tortues en partance pour la Chine. Associés à trois Malgaches, des armes de guerre ont été retrouvées à leur domicile. Les exportations illégales étaient programmées plusieurs fois par semaine.
- 09/02 600 kilos d'or seraient sortis du pays depuis la suspension des activités d'exportation d'or en 2012, selon les Nations unies. L'exploitation et l'exportation illégales d'or restent une réalité dans le domaine des petites mines. La valeur de ces exportations est estimée à 18 millions de dollars pour 2012. « Pour mettre fin aux activités d'exportation illicite de l'or, le ministère est en train de mettre en place une structure dont l'objectif final est d'inciter les intervenants formels de la filière à fabriquer des lingots d'or sous le label Madagascar. Ces lingots auront, par la suite, une autorisation de sortie du territoire », explique le ministre Joeli Lalaharisaina Valérien en marge de la présentation du rapport EITI. La mise en place de ce dispositif est entreprise dans le cadre d'un partenariat avec la Banque mondiale, le ministère des Finances et du budget et la Banque centrale.
- 10/02 Près de 19.000 hippocampes déshydratés, protégés par la Convention de Washington, saisis par la douane française à l'aéroport de Roissy. D'une valeur estimée à près de 200.000 euros, ils étaient en transit pour Hong-Kong. Les hippocampes font partie des espèces menacées d'extinction. Ils sont notamment utilisés dans la pharmacopée traditionnelle chinoise ou sont séchés pour être vendus aux touristes. Force est de constater que tous les trafics convergent vers la Chine, aussi bien le bois de rose, que les hippocampes et les tortues. L'ambassadeur de Chine à Madagascar affirme que son pays est prêt à coopérer avec Madagascar mais qu'il n'a pas encore reçu de demande officielle de la part de l'Etat malgache. Tribune rappelle que du temps de l'ancien Premier ministre Omer Beriziky, une demande officielle avait été adressée à l'ambassade de Chine à Madagascar mais n'avait jamais reçu de réponse. Pour les associations et les réseaux internationaux œuvrant pour la protection de l'environnement et des espèces en voie d'extinction, la criminalité environnementale est désormais au quatrième rang mondial des commerces illicites après les stupéfiants, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains. L'Express constate que « l'aéroport d'Ivato continue d'être une grosse passoire malgré tout le matériel de contrôle installé et il y a fort à parier que la sortie de la liste B n'est pas pour demain la veille pour Air Madagascar ». Le quotidien s'étonne que ces trafics récurrents ne donnent jamais lieu à enquête et à sanctions. La Gazette écrit : « Or, tortues, hippocampes ... On ne sera plus surpris si demain les dromadaires offerts par feu Kadhafi à Marc Ravalomanana atterrissent à Roissy sans que les autorités douanières et policières malgaches les aient vus embarquer ».

Un trafiquant malgache a été placé sous mandat de dépôt. Une collaboration entre les douanes françaises et malgaches a permis de remonter jusqu'à lui.

13/02 - Quatre membres du gouvernement ont effectué une visite inopinée à l'aéroport d'Ivato pour s'assurer de l'effectivité des contrôles à l'embarquement. Au cours de cette intervention, ils ont déjoué une nouvelle tentative d'exportation illicite d'hippocampes et de concombres de mer séchés mettant en cause des ressortissants chinois. Il a été décidé d'auditer le système de contrôle qui, en première analyse, présente un certain nombre de failles. Quelques jours après cette visite ministérielle, 1,4 kg d'or et 3 kg d'hippocampes séchés ont encore été saisis à l'aéroport d'Ivato. Deux Chinois et un Sri-lankais ont été arrêtés.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

02/02 - Pour le directeur de l'AFD, le gouvernement doit prioriser les investissements dans le domaine des infrastructures stratégiques (portuaires, routières, hydroélectriques et agricoles). Une part trop importante du budget de l'Etat est consacrée au fonctionnement. Les aides publiques au développement sont en diminution mais une meilleure allocation de ces ressources pourrait contribuer à aider le pays à sortir de l'extrême pauvreté. Madagascar serait un pays sous-aidé si l'on se réfère à sa population. Selon le directeur de l'AFD, la Grande lle n'a reçu en 2012 que 12 dollars par habitant, contre 20 pour la Guinée et 100 pour le Liberia.

05/02 - Plan national de développement (PND): une coquille presque vide, qui ne satisfait pas les bailleurs de fonds. Une grande partie du Plan, soit près d'une quarantaine de pages, a été réservée aux bilans des années précédentes et les objectifs à atteindre dans les différents secteurs sont imprécis. Les objectifs globaux du PND sont contenus seulement dans quelques lignes. Des spécialistes rétorquent que toutes ces précisions seront fournies dans le plan de mise en œuvre en cours d'élaboration. Le chiffrage définitif du PND ne pourra être déterminé qu'à l'issue des travaux. Les bailleurs de fonds devront encore patienter avant de déterminer quelles sont les projets qu'ils peuvent contribuer à financer. Fatma Samoura, représentante résidente des Nations unies, rappelle que 523 millions de dollars sont prévus en faveur de Madagascar sur la période 2015/2019. Le déblocage des fonds ne pourra débuter que si le gouvernement est en mesure de proposer un programme chiffré et crédible.

Le général Herilanto Raveloharison, ministre de l'Économie et de la Planification explique que son département doit encore élaborer le Programme de Mise en Œuvre du PND, le PMO, et que cela va prendre environ trois mois. *Tribune* s'étonne de cette annonce, qui aura pour conséquence de différer encore la concrétisation des engagements des bailleurs de fonds.

06/02 - L'ambassadeur de France déclare que les partenaires de Madagascar attendent du gouvernement que « les intentions se traduisent en actes et notamment en réformes concrètes, mesurables et opérationnelles ». Ils attendent que l'on ne se perde pas « dans le méandre de plans stratégiques et de documents à multi-étages très complexes qui sont des travaux intéressants sur le plan académique ou universitaire ». Un langage que le diplomate avait déjà tenu lors de la prise de fonction du gouvernement Kolo. Le pouvoir peine toujours à convaincre les partenaires, constate Les Nouvelles, même si la nouvelle équipe gouvernementale jouit d'un préjugé plutôt favorable. Le « dialogue politique » entre les pays européens représentés à Madagascar et l'État malgache organisé ce jour dans le cadre des Accords de Cotonou entre l'UE et les pays ACP ne manquera pas de rappeler au pouvoir quels sont les préalables des partenaires à la reprise de la coopération. En jeu, l'utilisation et le déblocage du 11 ème FED, pour lequel un montant indicatif de près de 500 millions d'euros a déjà été annoncé. L'ambassadeur de France souligne la volonté de la France de renforcer sa coopération avec la Grande lle.

07/02 - L'UE se déclare satisfaite du premier « dialogue politique » avec le gouvernement. Le déblocage du fonds du 11 ème FED devrait intervenir avant la fin de l'année. Au terme de la rencontre, Antonio Sanchez-Benedito Gaspar, chef de délégation et ambassadeur de l'UE, a été très élogieux envers les deux chefs de l'exécutif. Il a affirmé être prêt à plaider le dossier malgache auprès des instances de Bruxelles : « nous avons confiance en ce gouvernement ». L'ambassadeur a reconnu avoir fait part des préoccupations de l'UE au sujet de la persistance des trafics de bois de rose mais il affirme avoir été convaincu de la manière dont l'exécutif entend résoudre le problème, très lié à celui de la corruption. Un autre « dialogue politique » devra se tenir cette année avant que le déblocage des fonds du 11 ème FED puisse débuter. Le montant de 518 millions de dollars déjà alloué à Madagascar pourrait être majoré avec des budgets spécifiques et notamment avec les fonds qui transitent par les organisations régionales comme la COI. Pour mémoire, l'UE a déjà versé en décembre 2014 65 millions d'euros, affectés directement au budget de l'Etat. La France doit verser sou peu une aide budgétaire de 20 millions d'euros.

Les journalistes ont condamné les agissements du service du protocole de la Présidence qui les ont empêchés de couvrir correctement l'évènement. L'Ordre des journalistes a émis une protestation.

14/02 - L'UE réalise une évaluation de son programme de coopération entre 2002 et 2013 (9ème et 10^{ème} FED). L'objectif consiste à tirer des leçons de cette décennie de partenariat afin d'améliorer la perti-

nence, l'efficacité et les impacts des aides futures. « Cette évaluation arrive vraiment à un moment opportun. Nous avons besoin de réfléchir et de travailler pour que les impacts des aides au développement arrivent vraiment au niveau de la population », pour lutter contre l'extrême pauvreté, déclare Gervais François Marie Rakotoarimanana, ministre des Finances et du budget et ordonnateur national du FED. Des consultations en vue d'identifier les programmes d'intérêts nationaux et régionaux vont être engagées pour promouvoir les projets qui seront financés par le 11 ème FED. « Les bénéficiaires doivent être impliqués, notamment dans le suivi », indique le ministre. Un montant indicatif de 518 millions d'euro a été alloué à Madagascar dans ce cadre, pour la période courant jusqu'en 2020. En 11 ans, l'UE a engagé un milliard d'euros sur la Grande lle et a fourni 47% des aides dont le pays a bénéficié (30% d'aide bilatérale des Etats membres de l'Union et 17% d'aide des institutions européennes).

Madagascar a d'autres priorités que d'équiper ses députés d'un 4x4 de service, juge l'ambassadeur de l'UE, rappelant que le niveau de vie général s'était « détérioré » depuis 2009. « Si l'aide de l'Union n'était pas là, cela aurait pu être pire », souligne-t-il. « Le plan national de développement fixe des objectifs très ambitieux de développement. S'il y a un bon consensus, un bon environnement, si on travaille ensemble, on peut atteindre ces objectifs. Maintenant, on est dans un bon moment, une bonne conjoncture, les éléments sont là, il y a la volonté, la détermination du gouvernement malgache », a-t-il conclu sur une note plus positive.

Les États-Unis et la Chine à la rescousse pour la protection et défense des frontières maritimes. Les États-Unis ont confirmé le don d'un navire garde-côte qui sera opérationnel début 2016.La Chine a pris le même engagement. Outre la lutte contre des trafics illicites, ces navires participeront à la lutte contre la piraterie. Depuis l'indépendance, Madagascar a négligé sa défense maritime, précédemment assurée par la France. Le pays n'a plus de marine nationale digne de ce nom : pas d'équipements et peu d'effectifs. L'Amiral Didier Ratsiraka avait tourné le dos à la mer, ironise *Tribune*.

25/02 - Madagascar-USA - Vers la reprise du programme Millenium Challenge Corporation (MCA). Le Conseil d'administration du MCA a interrompu le financement du programme en 2009, suite aux évènements politiques. Le programme avait fortement contribué aux réformes foncières dans la Grande lle, entamées depuis 2005. Il avait notamment permis la restauration des documents fonciers en état de dégradation, l'informatisation des services fonciers et la gestion foncière décentralisée. L'ambassadeur des Etats-Unis annonce que la reprise du programme est en vue. « Il faut que la Grande lle puisse remplir dix conditions pour pouvoir bénéficier à nouveau ce programme. Il s'agit entre autres, de l'amélioration de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et du respect de droits de l'homme », précise-t-il. La création d'un environnement favorable à l'initiative privée ainsi que l'engagement de l'Etat à réaliser des investissements conséquents dans le secteur social font également partie des conditions.

PNUD: 73 millions de dollars pour le « *programme-pays* ». Dans le cadre de la mise en œuvre des grands axes de la politique du gouvernement, le PNUD met à disposition 73 millions de dollars qui devront être consacrés à la bonne gouvernance, la sécurité, la lutte contre la pauvreté, la décentralisation, la justice, la démocratie, la transparence, la traçabilité, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. Neuf régions sont concernées par ce financement sur la période 2015-2019. Les programmes financés devront correspondre aux priorités du PND et à celles du plan cadre des Nations unies pour l'assistance au développement.

Divers

03/02 - Madagascar classé par la COFACE pays à très grands risques en raison de la fragilité de la situation politique. Le pays est classé dans la catégorie D en ce qui concerne l'environnement des affaires. Dans le langage COFACE, cela veut dire que « l'environnement économique et politique de la Grande Ile présente des risques très élevés, et l'environnement des affaires peut être très difficile. Ces fragilités peuvent avoir un impact très sensible sur les comportements de paiement. La probabilité moyenne de défaut des entreprises est très élevée ». Pour le groupe d'assurance international, « l'amélioration de la situation politique reste très fragile. (...) La stabilité politique reste incertaine depuis l'arrivée inattendue sur le sol malgache en octobre 2014 de Marc Ravalomanana. (...) La gouvernance du pays demeure faible, marquée par un niveau élevé de corruption ». La COFACE confirme que « le versement effectif de l'aide [des bailleurs de fonds] reste lié à la finalisation du PND et à la stabilisation de la situation politique ». Au niveau économique, elle estime que la « croissance est dépendante de l'UE mais reste freinée par la situation politique ». L'organisme insiste sur la nécessité d'améliorer les rendements de la production rizicole, qui reste très dépendante des invasions de criquets et des conditions climatiques qui affectent régulièrement les récoltes. Tribune rappelle que « l'évaluation pays, développée par COFACE, détermine le niveau moyen de risque d'impayé présenté par les entreprises d'un pays sur les transactions commerciales payables à court terme. Elle indique dans quelle mesure un engagement financier d'une entreprise est influencé par les perspectives économique, financière et politique du pays ». « Les récentes réclamations de dédommagement des opérateurs nationaux victimes des incendies et pillages de 2009 ne sont pas pour rassurer les autres investisseurs, notamment étrangers », estime le site.

Le chômage déguisé toucherait 84% de la population. La prédominance du secteur informel, l'analphabétisme, le phénomène de non-scolarisation ou de déscolarisation des enfants et le faible taux de productivité ne font que renforcer cette problématique. En 2012, le sous-emploi évalué au regard de la durée légale de travail touchait plus de 11% de la population active occupée. En revanche, la situation de l'emploi inadéquat frappait plus de 81% de la population active occupée, plus particulièrement les femmes. Il en résulte un niveau de chômage déguisé (incluant les individus au chômage, en situation de sous-emploi lié à la durée du travail et en situation d'emploi inadéquat) de l'ordre de 84%. En contrepartie, le chômage au sens du BIT ne toucherait que 1,3% de la population active. Ce sont les jeunes actifs de 15-24 ans et les femmes qui rencontrent les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Le taux de chômage s'accroît avec le niveau d'instruction, il frappe particulièrement les jeunes qui ont un niveau post-bac, y compris ceux qui ont reçu une formation technique. 9,4% des enfants de la tranche d'âge de 5-9 ans sont en activité contre 40,5% des enfants de 10 à 17 ans.

09/02 -Swiss Leaks : 146,3 millions de dollars pour Madagascar avec 31 clients. Le scandale Swiss Leaks met en évidence la complicité de la banque HSBC et des clients et entreprises qui ont pratiqués une évasion fiscale de masse entre les années 1988 et 2007. Les 5 premiers pays qui ont pratiqués l'évasion fiscale sont la Suisse, l'Angleterre, le Venezuela, les USA et la France. On pensait que l'évasion fiscale concernait uniquement les pays riches mais il s'avère que Madagascar est également dans la liste. Pour la Grande lle Swiss Leaks rapporte une évasion fiscale de 146,3 millions d'euros. 31 clients sont impliqués, avec 74 comptes bancaires ouverts. L'activité la plus forte concerne 50 % des comptes et elle a commencé en 2006, année de naissance du trafic de bois de rose, des métaux précieux et des ressources naturelles. Le montant était fortement concentré sur un seul client qui détenait à lui seul 131,3 millions de dollars. Plus de la moitié des comptes concernant Madagascar étaient des comptes à numéros. Sur 31 clients, 3 possédaient un passeport malgache. Les noms et entreprises concernés n'ont pas été révélés mais les chiffres pointaient en majorité des entités étrangères. La moitié des comptes appartenaient à des particuliers, l'autre moitié à des entreprises principalement présentes dans le transport. Pour le directeur général du Samifin, les sociétés intervenant dans le secteur de l'exportation sont généralement en cause, pour des recettes générées à l'extérieur et qui n'ont pas fait l'objet de rapatriement.

14/02 - Un Centre régional d'information maritime (CRFI) sera implanté à Madagascar dès le mois de mars. Projet de la COI financé par l'UE à hauteur de 37,5 millions d'euros, il a fait l'objet d'une bataille diplomatique entre la Grande lle et les Seychelles. Maurice s'était retiré de la course en cours de route. Le projet comporte des retombées financières très importantes et Madagascar en attend un renforcement de sa crédibilité internationale. Ses ports seront plus fréquentés. 2.500 navires par jour, et 7.000 à 8.000 bateaux par jour empruntent la route allant de l'Afrique du Sud à l'Asie du Sud-Est. Le Centre est prévu pour collecter, traiter et analyser les informations maritimes allant de la corne de l'Afrique jusqu'au Cap de Bonne Espérance, recouvrant le canal du Mozambique. Le Centre sera complété par un mécanisme de surveillance maritime et de coordination d'opérations conjointes qui pourrait être implanté à Antsiranana.

17/02 - Un an après la présidentielle, les investisseurs étrangers n'affluent pas. Hery Rajaonarimampianina saisit chaque occasion pour lancer des appels aux IDE. « J'invite les opérateurs économiques intervenant dans tous les domaines à investir à Madagascar. Toutes les facilités vous seront offertes et un environnement des affaires attractif sera créé à cet effet », a-t-il lancé dans son allocution à l'occasion de l'ouverture de l'AG de la Fédération des sociétés d'assurance de droit national africaines, en mettant l'accent sur la sécurité et la protection des investissements. L'exécutif annonce l'organisation prochaine d'une conférence avec les bailleurs de fonds au cours de laquelle sera présenté le Plan national de développement (PND). L'instauration du dialogue public-privé, la lutte contre la corruption, l'implantation de banques d'investissement et l'élaboration d'un nouveau code d'investissement figurent parmi les actions de promotion des investissements annoncées. La CNUCED va assister Madagascar dans l'analyse des aspects réglementaires, institutionnels et promotionnels relatifs de sa politique d'investissement afin de rendre la Grande lle plus attractive aux investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs porteurs.

En matière de fiscalité, un rapport du FMI révèle que le taux ordinaire de TVA, qui compte parmi les plus élevés du continent, reste peu productif. La proportion des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations fiscales ne cesse d'augmenter. Le secteur privé dénonce les retards de remboursement de la TVA à l'exportation.

18/02 - La titularisation des 10.000 enseignants Fram au titre de 2014 a pris du retard. 6.000 dossiers transmis au ministère recèlent des anomalies, voire des falsifications. Des vérifications minutieuses ont dû être effectuées pour s'assurer du respect des critères de recrutement et remplacer les candidatures non

recevables. Selon le ministre Paul Rabary, les 10.000 enseignants recrutés devront prendre leur poste au plus tard à la fin de ce mois. 10.000 autres enseignants non-fonctionnaires subventionnés par l'État devraient être recrutés cette année. Le nombre d'enseignants Fram visés par cette mesure de titularisation échelonnée sur plusieurs années est de 70.000. Les nouveaux recrutés seront contractuels pour une durée de 6 ans. Leur contrat est renouvelable tous les 2 ans. Ils n'obtiendront officiellement le statut de fonctionnaire qu'après ce délai de 6 ans.

Les retards de paiement des maîtres Fram en en fonction continuent de donner lieu à diverses manifestations.

23/02 - Début des exportations sur le marché américain dans le cadre de l'AGOA. Une vingtaine d'entreprises franches ont obtenu leur « attestation d'éligibilité ». Parmi les critères exigés par le ministère de l'Industrie : le respect du Code du travail. Les exportateurs du textile ont été les premiers à pouvoir commencer à expédier leurs produits. Des commandes en provenance des Etats-Unis ont été adressées à des entreprises mauriciennes, qui les ont sous-traitées à Madagascar. Pour les cinq prochaines années, le groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) se fixe comme objectif un volume d'exportation de un milliard de dollars, la création de 200.000 emplois directs et près d'un million d'emplois indirects.

23/02 - Midi émet l'hypothèse que la réouverture du groupe Tiko constituerait la contrepartie du soutien de Marc Ravalomanana au pouvoir en place. Les négociations en vue du redémarrage seraient déjà très avancées. Le ministre de l'Industrie, en charge du dossier technique, laisse entendre qu'un accord politique aurait été conclu. Les importants arriérés fiscaux de Tiko et la question de l'indemnisation pour les actes de pillage subis du 26 janvier 2009 sont au centre des discussions.

Pour *La Nation*, il se confirme que des accords secrets ont été conclus entre Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana avant le retour rocambolesque de ce dernier. Les discussions auraient porté notamment sur le fait que le retour de Marc Ravalomanana serait favorisé, qu'il ne serait pas inquiété par la justice et qu'il pourrait remettre sur pied ses usines, à condition qu'il apporte son soutien à Hery Rajaonarimampianina. Tout se passe comme prévu puisque Tiko serait sur le point de redémarrer. L'arrivée en masse des produits Tiko sur le marché ne réjouit pas la Star. Après la déconfiture de Marc Ravalomanana en 2009 et son rachat par le groupe Castel, celle-ci a bénéficié d'un quasi-monopole sur tous les segments de boissons.

26/02 - Entreprises publiques : le Trésor déclare la guerre à l'État qui projette de transférer leur tutelle financière au ministère d'État chargé des projets présidentiels, de l'infrastructure et de l'équipement. Les employés, assistés par le directeur général, Orlando Robimanana, ont manifesté fermement leur hostilité à la communication approuvée en conseil de gouvernement annonçant cette réforme qui, pour eux, ne répond qu'à une seule préoccupation : permettre au pouvoir de ponctionner les ressources des sociétés d'État afin de les affecter à d'autres usages. Ces nouvelles dispositions iraient à l'encontre d'une loi adoptée en 2014 qui donne pleins pouvoirs aux conseils d'administration de ces entreprises à participation publique pour toutes décisions qui engagent ces sociétés. Selon ce texte, le Trésor représente l'État et assure la tutelle financière de ces sociétés. Dans la foulée, un projet d'affectation de 40 milliards Ar de la Société du port à gestion autonome de Toamasina au profit du Fonds d'entretien routier pour financer des travaux de réhabilitation a également été soulevé. « L'Etat pitoyable des routes dans le pays fait paniquer le régime », écrit La Nation. L'affaire illustrerait la volonté du pouvoir de s'affranchir du contrôle du Trésor. « C'est ce genre de pratique qui est à l'origine de la faillite des sociétés d'État comme la Jirama ou Air Madagascar. Il faut maintenant que ces sociétés d'État fonctionnent comme des sociétés commerciales et jouissent d'une pleine indépendance dans leurs décisions, comme le prévoit la loi », tonne l'un des directeurs de cette administration financière. Des députés ont manifesté leur soutien à la réprobation du Trésor, certains ont évoqué le dépôt d'une motion de censure. Les médias s'attendent à ce que le directeur fasse les frais de cette manifestation d'insubordination vis-à-vis du ministère des Finances et du budget qui a participé à ce conseil de gouvernement. Pour Tribune, « une guerre ouverte est déclarée entre le DG du Trésor, Orlando Robimanana, soutenu par le personnel, et les super-ministres du gouvernement - en l'occurrence Roland Ratsiraka et Rivo Rakotovao », accusés de « violer l'orthodoxie financière en matière de gestion de fonds publics ». La suspicion est avivée par le fait que le ministre Rivo Rakotovao est également président du parti présidentiel HVM, à la recherche de subsides pour financer sa campagne des communales. Pour L'Express, « il s'agit ni plus ni moins que d'une volonté réelle de concentration de pouvoir. Il suffit de voir la liste des projets d'urgence présidentiels dont la réalisation, ou du moins la supervision, est confiée au ministre d'État président du parti présidentiel et chargé des projets de Hery Rajaonarimampianina. Projets habilement introduits dans le PND à titre de PND intérimaire, donc bénéficiant de tous les dons et de tous les financements qui seront consacrés au court et au moyen terme. La plupart de ces projets relèvent, en principe, de la compétence des communes et des ministères autres que celui chargé de l'Aménagement du territoire et de l'équipement. Mais comme celui-ci, en plus d'avoir le statut de ministère d'État, est aussi en charge des projets présidentiels ... Ce n'est évidemment pas demain la veille que les autorités accepteront que les communes puissent enfin gérer tous les revenus auxquels elles ont droit. Comme toujours, les recettes fiscales qui devraient revenir aux collectivités territoriales décentralisées n'arriveront pas toutes dans leurs caisses ». L'agence APOI rappelle que seules 50 sociétés à participations d'Etat sur les 160 crées ont survécu à la mauvaise gestion des régimes successifs. « Halte au racket d'Etat » écrit La Gazette. « Ces extorsions de fonds, qui relèvent de la facilité et rappellent les pratiques frauduleuses de l'Arema et du TIM, doivent cesser. Le parti HVM ne peut pas et ne doit pas ponctionner indéfiniment certaines sociétés d'Etat à la santé financière précaire pour renflouer d'autres sociétés d'Etat très déficitaires et pour payer les traitements des fonctionnaires. En d'autres termes, le HVM ne pourra continuellement déshabiller Paul pour habiller Jacques, et se sucrer au passage ».

27/02 - Accusation du Trésor public : Rivo Rakotovao évoque une situation d'urgence pour faire face aux dégâts causés par les intempéries. Suite à l'appel à l'aide internationale lancé par le gouvernement pour faire face aux dégâts causés par les intempéries, Madagascar devait également apporter son apport. L'État a donc décidé de mobiliser le Fonds d'entretien routier (FER) afin de financer les travaux de réhabilitation d'infrastructures comme les routes et les digues, se justifie-t-il. La Gazette écrit que selon les estimations de la Banque mondiale il faut trouver 1,5 milliard de dollars pour réhabiliter les routes très dégradées du pays. « Où Rivo Rakotovao va-t-il dénicher un tel montant ? Ce n'est pas en accaparant le peu que le FER a dans sa caisse ou en rattachant les entreprises d'Etat à son département. Or, les bailleurs de fonds commencent à regarder d'un mauvais œil ces pratiques douteuses et les incertitudes politiques. Ils ne vont donc pas décaisser d'importants fonds pour Madagascar. Il n'y a qu'à jeter un œil sur les 75 millions de dollars accordés par le PNUD pour... 5 ans ! »

26/02 - L'État se prépare à céder l'exploitation des aéroports d'Ivato et de Nosy Be à des entreprises privées. Un discret appel à manifestation d'intérêt a permis de confirmer l'existence du projet conduit par le ministère d'État chargé des projets présidentiels, de l'équipement et des infrastructures de Rivo Rakotovao. Le désengagement de l'État et l'amélioration de la qualité de service constituent les principaux motifs de cette privatisation qui concerne les deux seuls aéroports rentables de la Grande Ile. Dans la pratique, elle implique la mise à l'écart d'Aéroport de Madagascar (Adema), à qui l'État a confié la gestion de ces deux aéroports en 1991 et dans laquelle il est actionnaire à hauteur de 68%. Le contrat de concession d'Adema concernant les douze aéroports qu'elle gère a expiré en 2011 et n'avait pas été renouvelé. L'État n'a accordé que deux semaines aux soumissionnaires pour présenter leur dossier, ce qui incite à se poser des questions sur sa volonté réelle à faire jouer la concurrence. Huit dossiers auraient été déposés, dont celui d'Adema, candidat à sa propre succession. Il est question d'une candidature de Vinci et d'Aéroport de Paris (ADP).

27/02 – Le ministre d'Etat Rivo Rakotovao concentre les mécontentements. Après avoir été la cible des personnels du Trésor, il doit affronter la grogne des employés de l'Adema au sujet de la décision de privatisation de deux aéroports gérés par cette société d'Etat. Les personnels du service des Domaines se sont mis en grève pour exiger la levée de suspension temporaire d'octroi de terrains domaniaux aux nationaux. Cet accès est un droit fondamental pour les citoyens malgaches, estiment-ils. La suspension frappe les nationaux alors que les investisseurs étrangers continuent de pouvoir acquérir des terrains domaniaux. Le « super-ministre », président du parti HVM, se voit reprocher de prendre toutes les grandes décisions importantes à la place du président Hery Rajaonarimampianina. Point commun de ces mouvements d'humeur : la dénonciation des mauvaises pratiques du pouvoir, notamment le pillage des caisses de l'Etat, estime le quotidien Les Nouvelles. Une conjoncture, qui, dans le passé, a servi de détonateur pour le renversement du régime. Le quotidien en appelle à la prise de conscience du pouvoir des risques encourus et au « recadrage » des proches du chef de l'Etat.

28/02 - Suspicion de détournements à la société d'assurance Aro, détenue à 73% par l'Etat. La Nation croit savoir que 70 milliards Ar ont été décaissés à la demande de l'Etat en violation des règles de la comptabilité publique. Le Trésor public, seul habilité à répondre au besoin de financement de l'Etat, aurait été court-circuité.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande IIe, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 27/02/15 : 1 euro = 2946 Ariary (cours pondéré)